

ضمير الوطن

Conscience de la Patrie



L'Autorité de Contrôle Administratif / L'Académie Égyptienne de Lutte Contre la Corruption

13-17 DECEMBER 2021

SHARM EL SHEIKH, EGYPT



**Déclaration de Charm El-Cheikh
«Le Monde contre la Corruption»**

**Actes de la Neuvième Session de la
Conférence des États Parties à la Convention
des Nations Unies contre la Corruption**

Centre de recherche et d'études pour la prévention et la lutte contre la corruption

Numéro Documentaire - Juin, 2022

ضمير الوطن

Conscience de la Patrie

Numéro Documentaire - Juin, 2022



Un magazine culturel périodique
publié par :
l'Académie Égyptienne de Lutte Contre la
Corruption
Préparé par :
Le Centre de recherche et d'études pour la
prévention et la lutte contre la corruption

Général d'état-major
Hassan Abdel Shafi

Président de l'Autorité de Contrôle Administratif
Président du Conseil d'administration de
l'Académie

Général / Amr Adel

Vice-président de l'Autorité de Contrôle
Administratif
Membre du Conseil d'administration de l'Académie

Supervision générale
**Premier Sous-Secrétaire
Khaled Abd El-Rahman**

Président adjoint de l'Autorité de Contrôle
Administratif pour les affaires de l'Académie et la
coopération internationale et membre du Conseil
d'administration

Rédacteur en chef
Sous-secrétaire

Dr. Mohamed Salama

Directeur de l'Académie et Rapporteur du
Conseil

Préparation du matériel documentaire:
Centre des médias de l'Autorité de Contrôle Administratif
Brigadier / Ahmed Shihab

Conseiller média:
Dr. Sami Abdel Aziz

Conseiller de presse:
Ahmed Ayoub



الاصدار الرقمي الالكتروني
باللغة العربية

Digital Edition
English Version

L'Édition Numérique
Version Française



Au fil de son Histoire, l'Egypte révéla un modèle optimal et vif
de coexistence entre différentes cultures et ethnies, formant la
destination idéale qui a pu embrasser tout le monde sans exception

D'ailleurs, la volonté égyptienne n'a jamais manqué de présenter tout
soutien prêchant le rapprochement des vues et des valeurs éthiques
sans pour autant oublier d'assurer la sécurité, la paix, la prospérité
aussi bien que le développement des peuples.

Président de l'Autorité de Contrôle Administratif
dans son discours le 13/12 /2021

13-17 DECEMBER 2021

SHARM EL SHEIKH, EGYPT



9TH
CONFERENCE OF THE STATES PARTIES
TO THE

UNITED NATIONS CONVENTION AGAINST CORRUPTION

Excellences .. Chers collègues

Que la Paix et la Miséricorde d'Allah soient sur vous

Il m'est un grand plaisir de vous accueillir à Charm El Cheikh "ville de la paix" sur le sol cher de l'Égypte "don du Nil et berceau de la civilisation et de l'Histoire"; l'Égypte accueille aujourd'hui la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption en sa neuvième session ; il s'agit d'un événement majeur dans ce domaine à l'échelle mondiale. Au fil de son Histoire, l'Égypte révéla un modèle optimal et vif de coexistence qui a pu embrasser les différentes cultures et ethnies dans plusieurs pays. En fait, sa politique de conciliation adoptée a joué un rôle tranchant dans la résolution de nombreux problèmes.

D'ailleurs, la volonté égyptienne n'a jamais manqué de présenter tout soutien prêchant le rapprochement des vues et des valeurs éthiques sans pour autant oublier d'assurer la sécurité, la paix, la prospérité aussi bien que le développement des peuples.

Partant de cette responsabilité, nous sommes fiers d'accueillir les experts internationaux de lutte anti- corruption qui participent à un événement considéré comme le plus saillant dans l'agenda des événements internationaux sur la corruption.

La présente Conférence instaure une plateforme indispensable qui permet de discuter des solutions susceptibles de préserver le sort de nos peuples. D'ailleurs, ces

peuples aspirent à une action déterminée pour un changement meilleur de notre planète, quelque soient les défis auxquels font face ceux dont nous endossons la responsabilité.

Une fois de plus, je vous souhaite la bienvenue en Égypte, espérant que notre planète soit meilleure et plus solidaire, que nos communautés fassent de leur mieux pour un avenir prometteur et ambitieux.

Je vous souhaite le succès de cette Conférence, tout en espérant que ses travaux soient menés au bon port pour adopter des décisions efficaces à la hauteur de la responsabilité que nous endossons surtout en ce qui concerne les urgences et les crises, et ce, en vue d'assurer une vie descende et équitable qui favorise le développement et l'épanouissement de nos peuples.

Tout au long de son histoire, l'Égypte a fourni un modèle vivant de coexistence entre différentes cultures et races, formant la destination idéale pour embrasser tous sans exception

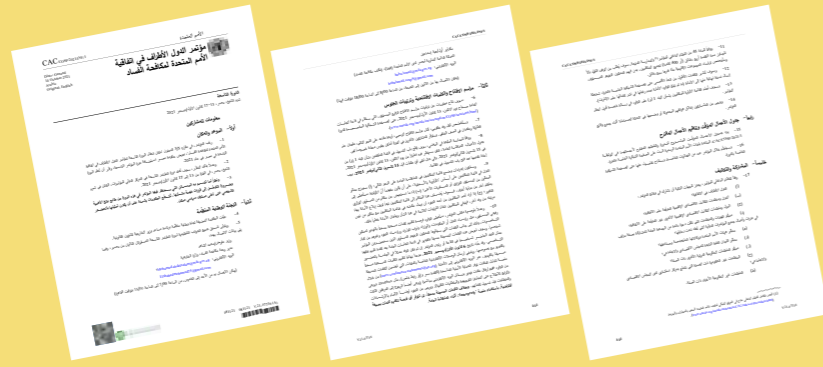
Nous affirmons que nous sommes tous déterminés à changer notre monde pour le mieux quels que soient les défis pour le bien de ceux dont nous sommes responsables



Message du Général d'état major

Hassan Abdel Shafi Ahmad

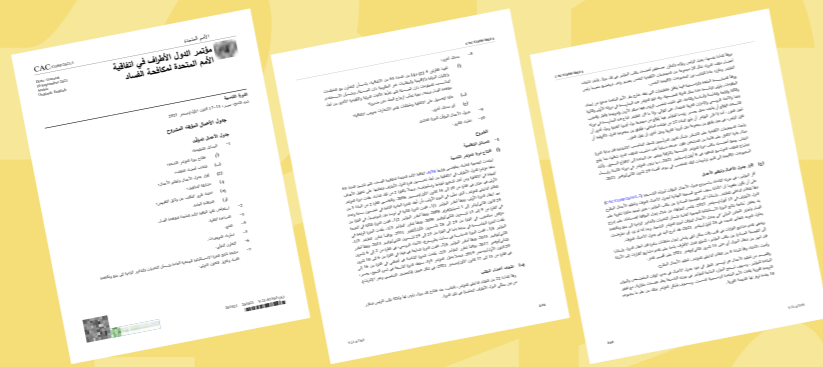
Président de l'Autorité de contrôle administratif et président de la neuvième session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption tenue à Charm El Cheikhdu les 13 - 17 décembre 2021,



Informations sur la Conférence:



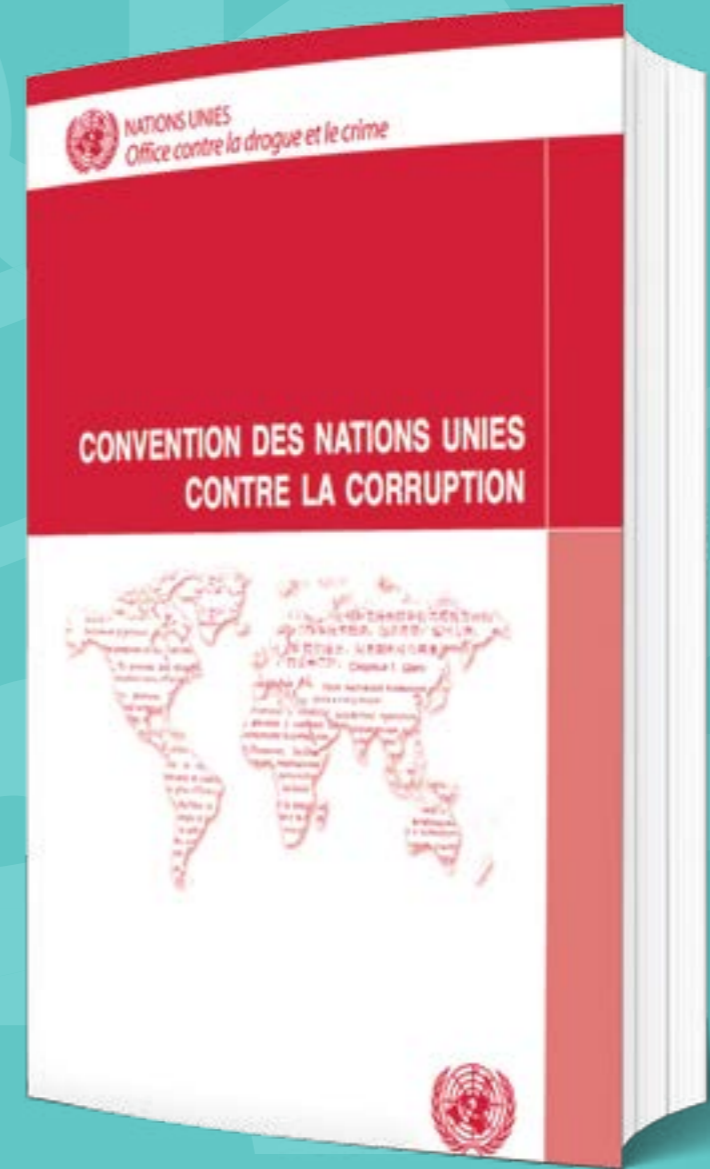
SCAN NOW



Ordre du jour



SCAN NOW



Présentation de la Convention des Nations Unies contre la corruption considérée comme la référence mondiale de lutte contre la corruption et le protocole de coopération entre les pays dans les domaines pertinents.

L'Egypte a accueilli du 13- 17 décembre les travaux de la neuvième session de l'UNCAC

Pour plus d'informations sur les articles de la Convention, veuillez consulter le lien suivant:

https://www.unodc.org/res/ji/import/international_standards/united_nations_convention_against_corruption/uncac_french.pdf



SCAN NOW



Neuvième session de la Conférence des États parties Entre la session extraordinaire de l'Assemblée générale et la Déclaration de Charm el-Cheikh



La famille éditoriale du magazine «Conscience de la patrie» n'aurait pas passé l'une des positions historiques au sein de l'une des stations les plus importantes de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption...La neuvième session de la Conférence des États parties à la convention s'est tenue dans la ville de la paix «Charm el-Cheikh»..Suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, qui a adopté une déclaration politique et une feuille de route pour prévenir et combattre la corruption dans les années à venir.

A/RES/S-32/1 (1)*

La neuvième session de la Conférence, qui a duré cinq jours du 13/12 au 17/12/2021, a réuni plus de 2 130 représentants de plus de 150 pays, par délégation ou par défaut. La Conférence s'est tenue avec la participation de 5 chefs d'État qui ont prononcé leurs discours grâce à la technologie de la vidéoconférence, 50 ministres, dont 30 étaient présents eux-mêmes, 30 chefs d'organismes de lutte contre la corruption, en plus de 268 organisations internationales de la société civile dotées du statut consultatif auprès des Nations Unies, 257 sociétés civiles et 47 centres de recherche.

Par Sous-secrétaire Dr. Mohamed Salama
Rédacteur en chef

La mise en œuvre de l'ordre du jour des séances de la Conférence comprenait de nombreux faits importants et différents, dont nous citons les suivants :

- La session a été ouverte et la présidence de la Conférence a été confiée par M. Harib Saeed Al Amimi (Émirats arabes Unis), Président de la huitième session, à M. Hassan Abdel Shafi Ahmed (République arabe d'Égypte), Président de la neuvième session, où ils ont prononcé leurs déclarations liminaires.. Le bureau a été élu et Mme Ghada Wali, directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre le crime et la drogue, a également fait sa déclaration liminaire.
- Le Premier ministre égyptien, Mustafa Kamal Madbouly, a prononcé un discours d'ouverture, dans lequel il a décrit la Conférence comme le forum le plus important pour échanger les meilleures pratiques de lutte contre la corruption, a indiqué que la lutte contre la corruption est une question centrale qui chevauche tous les aspects du développement et a souligné que l'Égypte a fait d'énormes efforts pour lutter contre la corruption.
- La Conférence des États parties a entamé ses premières à cinquième séances, tenues les 13 et 14 décembre 2021, au titre du point 1 f) de l'ordre du jour, intitulé «Débat Général» et était présidée par le Président de la Conférence.
- À ses septième et huitième séances, le 15 décembre 2021,

la Conférence a examiné le point 2 de l'ordre du jour intitulé «Examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption».

- À sa huitième séance, le 15 décembre 2021, la Conférence a examiné le point 3 de son ordre du jour sous la rubrique «L'Assistance Technique»

CAC/COSP/2021/10 (2)

- À la même huitième séance, la Conférence a adopté un projet de décision intitulé «Soumission de projets de résolution pour examen par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption»

CAC/COSP/2021/L.11/Rev.1 (3)

- À la même séance, la Conférence a adopté un projet de décision intitulé «Lieu de la dixième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption»

CAC/COSP/2021/L.12 (4)

- Lors de ses neuvième et dixième séances, le 16 décembre 2021, la Conférence a examiné le point 4 de l'ordre du jour sous la rubrique «Prévention».

- À ses onzième et douzième séances, les 16 et 17 décembre 2021, la Conférence a examiné le point 5 de l'ordre du jour intitulé «Recouvrement d'avoirs»

CAC/COSP/2021/13 (5)



- ainsi que le point 6 de l'ordre du jour intitulé «Coopération internationale»

CAC/COSP/2021/16 (6)

- À ses douzième et treizième séances, le 17 décembre 2021, la Conférence a examiné le point 7 de l'Ordre du jour intitulé «Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux défis et mesures à relever pour prévenir et combattre la corruption et promouvoir la coopération internationale».

- À sa douzième séance, la Conférence a également examiné le point 8 de l'ordre du jour intitulé «Questions Diverses», destiné à mettre en œuvre les alinéas C) et D) du paragraphe 4 de l'article 63 de la Convention sur la coopération avec les organisations et mécanismes internationaux et régionaux compétents et les organisations non gouvernementales et sur l'utilisation appropriée des informations pertinentes préparées par d'autres mécanismes internationaux et régionaux pour combattre et prévenir la corruption afin d'éviter les doubles emplois inutiles.

La neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a conclu ses travaux en adoptant à sa treizième séance la «Déclaration de Charm el-Cheikh» ainsi que sept autres résolutions et un accord sur l'État hôte de la dixième session de la Conférence mondiale contre la corruption. Les projets de résolution ont été publiés conformément aux dispositions suivantes :

- La «Déclaration de Charm el-Cheikh sur le renforcement de la coopération internationale en matière de prévention et de lutte contre la corruption en période d'urgence, de réponse aux crises et de relèvement»

CAC/COSP/2021/L.3/Rev.1 (7)

À la suite de l'adoption de la résolution, le représentant de l'Égypte (en tant qu'Etat membre de la Déclaration) a remercié les délégations des efforts qu'elles ont déployés pour préparer la résolution, la première du genre sur le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre la corruption sous toutes ses formes en temps d'urgence et de crise. Il a noté que la résolution reflétait la prise de conscience de la communauté internationale des efforts déployés à cet égard, et a souligné que les crises ne devraient pas entraver les efforts visant à combattre et à mettre fin à la corruption. Le représentant a également noté que l'Assemblée générale, à sa session extraordinaire,

avait noté l'importance des mesures de lutte contre la corruption et que la résolution constituait un ajout important à ces efforts. Il a encouragé les États parties à partager les meilleures pratiques en cas de crise et d'urgence et à améliorer les outils disponibles pour lutter contre la corruption et d'autres formes de criminalité.

En outre, il a noté que la résolution était le premier document à établir des principes internationaux dans ce domaine et qu'elle renforcerait la coopération internationale dans la lutte contre la corruption.

«Notre engagement commun à relever efficacement les défis et à mettre en œuvre des mesures pour prévenir et combattre la corruption et renforcer la coopération internationale, et Suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre la corruption».

CAC/COSP/2021/L.4/Rev.1 (8)

- «Suivi de la Déclaration d'Abou Dhabi sur le renforcement de la coopération entre les ISC et les organismes de lutte contre la corruption pour prévenir et combattre plus efficacement la corruption, et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à cet égard» .

CAC/COSP/2021/L.5/Rev.1 (9)

- «Renforcement de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption au niveau régional».

CAC/COSP/2021/L.6/Rev.1 (10)

- «Renforcement de la coopération internationale entre les autorités répressives impliquées dans la lutte contre la corruption».

CAC/COSP/2021/L.7/Rev.1 (11)

- «Suivi de la Déclaration de Marrakech sur la prévention de la corruption».

CAC/COSP/2021/L.8/Rev.1 (12)

- «Promouvoir l'utilisation de l'information sur les biens utilitaires pour faciliter l'identification, la récupération et la restitution des produits de la criminalité».

CAC/COSP/2021/L.9/Rev.1 (13)

- «Promouvoir l'éducation, la sensibilisation et la formation dans le domaine de la lutte contre la corruption»

CAC/COSP/2021/L.10/Rev.1 (14)

- L'adoption de la Déclaration de Charm el-Cheikh met en évidence les risques croissants de corruption représentés dans les dépenses économiques et les secours sanitaires, et appelle les États membres à rassembler les meilleures pratiques et les défis, en vue d'élaborer des lignes directrices pour renforcer la coopération afin de prévenir, identifier, enquêter et poursuivre la corruption en temps d'urgence et pendant la réponse aux crises et le relèvement.

Ghada Wali, directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre le crime et la drogue, a déclaré: «La Déclaration de Charm el-Cheikh sur la lutte contre la corruption en temps de crise guidera le processus de rétablissement impartial de la pandémie et aidera les pays à se préparer à l'urgence de demain », ajoutant dans son discours de clôture à la Conférence : «Alors que 2021 touche à sa fin, avec tous les défis qu'elle a posés et avec les nombreux engagements importants en matière de lutte contre la corruption pris au cours de cette année historique, convenons que 2022 sera l'année de l'action...Tenons nos promesses aux gens et aux jeunes, ne laissons personne échouer et ne laissons personne de côté».

Il ne fait aucun doute que les capacités organisationnelles remarquables de la partie égyptienne et la coopération entre les différents organes et institutions, qui ont été soutenues par les arrangements techniques et procéduraux représentés par les efforts du personnel de l'Office de lutte contre le crime et la drogue, ont conduit au succès de la Conférence et à la tenue de grands espoirs pour la mise en œuvre de ses produits et projets de résolutions afin de renforcer les capacités des États membres à lutter contre la corruption et à soutenir la coopération internationale entre eux dans le même domaine. Cela a conduit l'Académie nationale de lutte contre la corruption d'Égypte, représentée par la famille éditoriale du magazine «Conscience de la patrie », à documenter cette activité importante et sérieuse.

(1)* (2)* (3)* (4)* (5)* (6)* (7)*



A/RES/S-32/1 CAC/COSP/2021/10 CAC/CO-SP/2021/L.11/Rev.1 CAC/CO-SP/2021/L.12 CAC/COSP/2021/13 CAC/COSP/2021/16 CAC/CO-SP/2021/L.3/Rev.1

(8)* (9)* (10)* (11)* (12)* (13)* (14)*



CAC/CO-SP/2021/L.4/Rev.1 CAC/CO-SP/2021/L.5/Rev.1 CAC/CO-SP/2021/L.6/Rev.1 CAC/CO-SP/2021/L.7/Rev.1 CAC/CO-SP/2021/L.8/Rev.1 CAC/CO-SP/2021/L.9/Rev.1 CAC/CO-SP/2021/L.10/Rev.1



La Convention des Nations Unies contre la corruption: Bilan de 20 ans



Par:

Brigitte Strobel-Shaw,

chef du service de la corruption et de la criminalité économique, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime UNODC

L'avènement du vingt et unième siècle coïncide avec une série de développements importants sur la lutte internationale contre le crime transnational. Certes l'adoption de la Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé en l'an 2000 laquelle a inclus un article sur la corruption était la raison derrière l'élaboration d'un instrument spécial de lutte consacré uniquement à ce sujet. En octobre 2003, l'Assemblée générale avait adopté dans sa résolution 58/4 la Convention contre la corruption (UNCAC) qui a été conclue suite aux négociations laborieuses effectuées par un comité spécial formé à cet égard en 2002 et 2003. Un an après l'adoption de la Convention, le secrétaire du comité responsable des négociations y afférentes avait précisé –dans une allocution qui demeure pertinente- le fond sur lequel la Convention a été approuvée:



En fait, la nouvelle Convention revêt une grande importance: elle établit l'interdiction totale des pratiques destructives depuis toujours tolérées, démontre qu'on a bien saisi le besoin de jeter de nouvelles assises au vingt et unième siècle pour que cette planète soit le meilleur endroit pour tous les peuples, souligne que les valeurs essentielles telles le respect de la souveraineté du droit, la probité, la responsabilisation, l'intégrité et la transparence doivent être préservées et renforcées en tant que pierre angulaire du développement.

Et d'ajouter, les peuples partout dans le monde, que ce soit dans les pays en développement ou dans ceux avancés, sont devenus davantage découragés à cause d'injustice endurée et de privation engendrées par la corruption. Ces peuples pâtissent presque quotidiennement des conséquences dues à l'absence de la justice et du soin médical suffisant; ils sont enrégés contre le luxe et les richesses anormales qu'ont accumulées ou amassées les leaders corrompus, au moment où les peuples peinaient pour gagner leur pain tout en étant privés du moindre service.

En conséquence, la colère des peuples ne tarde pas, à se transformer en une sorte de nonchalance et de sarcasme quand ils découvèrent qu'il était impossible de récupérer lesdites richesses volées et transférées à l'Etranger. Les discours éloquentes sur la bonne gouvernance, le développement durable, les intérêts du libre-échange, la libéralisation du commerce, tous ces thèmes devinrent dénués pour eux.

C'est là que réside l'un des plus graves dangers menaçants issus de la corruption qu'on ne doit pas perdre de vue, c'est que, le fait de discréditer les entreprises et délégitimer les gouvernements, entraîne évidemment des répercussions dévastatrices qui pourraient longuement durer. Ajoutant que les personnes compétentes commençaient à s'éloigner également de la vie politique et économique nationale pour recourir à l'Etranger.

En effet, la Convention définit une raison optimiste à un meilleur avenir, raison se consacrant à l'affermissement de la lutte anti corruption. Avant, il ya

La Convention de l'ONU contre la corruption revêt une grande importance. Elle prouve qu'il n'est plus possible de tolérer une telle pratique destructive séculaire. Elle montre également qu'au 21ème siècle, le monde a besoin de nouvelles normes pour devenir un endroit meilleur pour tous les peuples.

plusieurs années, évoquer la possibilité de parvenir à cet instrument, et le négocier pendant ce temps bref, aurait pu susciter les moqueries de la majorité des peuples, mais, le voilà devenu un fait accompli concret et une réalisation gigantesque.

Ce fait s'est concrétisé en une réalité grâce à la vision, à la détermination et à l'engagement desquels ont fait preuve les gouvernements lors des négociations. Il s'agit d'une réalisation impressionnante parce qu'elle est novatrice, équilibrée, solide et pratique. Cette nouvelle Convention n'est pas non seulement multifonctionnelle et universelle, mais elle constitue aussi une plateforme unique tant d'un travail effectif que d'un cadre essentiel au développement d'une coopération internationale réelle.

Afin de réaliser cette vision, la Convention, qui est en même temps l'instrument universel unique obligatoire pour contrecarrer la corruption, expose une méthode à long terme susceptible de développer une réponse globale à un problème mondial.

La Convention couvre quatre domaines clés dans quatre chapitres (2-5) traitant: les mesures préventives, l'incrimination, la mise en vigueur de la loi, la coopération internationale, le recouvrement des avoirs et actifs. Elle traite également un chapitre (6) consacré à l'assistance technique et l'échange d'informations. Elle cadre en outre de nombreuses formes de corruption telles les pots de vin, l'abus de confiance, et d'autres actes de corruption dans le secteur privé.

Il s'agit d'un instrument international regroupant des domaines clés de la coopération internationale relative à la corruption et ceux visant à recouvrer les actifs corrompus pour en définir la propriété légale, y compris les pays desquels ils ont été arrachés illégalement. Rappelons, qu'au cours de moins de 20 ans, les domaines de la Convention ont pu s'étendre quasi universellement pour que le nombre des Etats parties atteigne 189 Etats le 31 janvier 2011.

Outre les dispositions objectives fixant les obligations des Etats parties pour que cet instrument soit efficace, force est d'adopter un mécanisme de gestion mettant l'accent sur sa mise en vigueur. L'Assemblée générale

Les gens souffrent, à titre quotidien, des séquelles de la corruption dues à l'absence de la justice et à l'insuffisance des soins médicaux, lorsqu'ils voient avec colère la vie somptueuse et les immenses fortunes des dirigeants corrompus au même moment où leurs peuples souffrent trop pour gagner leur vie, privés des services les plus simples.

Rassurez-vous, le secrétariat général, notamment l'ONUDC, fera tout son mieux pour soutenir les Etats dans leur lutte pour extirper la corruption partout dans le monde. C'est un grand défi, mais ça vaut bien la peine.

des Nations unies avait créée, selon la même résolution, la Conférence des Etats parties à la Convention et avait demandé du secrétaire général de désigner l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour assurer le rôle du secrétariat général de la Conférence et fonctionner sous sa direction.

Les tâches de la Conférence ont été clairement définies dans l'article 63 de la Convention à savoir l'amélioration du potentiel des Etats parties, la promotion de la coopération entre eux afin d'atteindre les objectifs prévus par la Convention, affermir et vérifier sa mise en vigueur. D'ailleurs la Conférence approuve les actions et mesures aussi bien que les méthodes de fonctionnement afin de concrétiser ses objectifs qui sont:

a-Faciliter les actions faites par les Etats en vertu de l'article 60 (formation et assistance), l'article 62 (Les autres mesures: la mise en application de la Convention à travers le développement économique et l'assistance technique), les chapitres à partir du deuxième au cinquième (les quatre domaines objectifs inclus supra) à la Convention, compte tenu de la promotion des contributions volontaires.

b-Faciliter l'échange d'informations entre les Etats parties en ce qui concerne les types de corruption, ses tendances et les pratiques adéquates pour la prévenir et récupérer les actifs volés moyennant la diffusion des informations pertinentes.

c-Coopérer avec les organisations et les mécanismes tant internationaux que régionaux, outre les organisations non-gouvernementales pertinentes.

d-Utiliser adéquatement les informations pertinentes émises par les mécanismes internationaux et régionaux afin de parer à la corruption dans le but d'éviter le doublement inutile au travail.

e-Examiner ou vérifier périodiquement la mise en application de la Convention de la part des Etats parties.

f-Emettre des recommandations pour améliorer le contenu de la Convention et la mettre en vigueur.

g-S'informer des exigences requises par les Etats parties concernant l'assistance technique ayant trait à sa mise en application et recommander la prise des mesures nécessaires en la matière.

La Conférence examine les moyens les plus réussis aidant à se doter d'informations nécessaires à mieux envisager les questions, à savoir, les informations venant des Etats parties et des organisations internationales compétentes.

Rappelons que la Conférence se tiendra initialement en deux sessions première et deuxième chaque année; elle se tiendra par la suite une fois tous les deux ans; des sessions ad hocs seront tenues comme convenu par la Conférence et selon son règlement intérieur approuvé à la première session.

Les neuf sessions de la Conférence (2006- 2021)

Eu égard au vaste éventail des responsabilités confiées à la Conférence, des sessions fructueuses, au nombre de neuf sessions ordinaires étaient tenues jusqu'à présent, à commencer par la première session qui s'était tenue à Aman en Jordanie (1014- décembre 2006) et jusqu'à la neuvième session tenue à Charm El Cheikh en Egypte (13- 17 décembre 2021). Les sessions étaient tenues à l'ordre suivant: La deuxième à Nusa dua en Indonésie (28 janvier- 1 février 2008), la troisième à Doha au Qatar (9-13 novembre 2009), la quatrième à Marrakech au Maroc (2428- octobre 2011), la cinquième à la ville de Panama au Panama (2529- novembre 2013), la sixième à Saint Badersberg en URSS (26- novembre 2015), la septième à Vienne (610- novembre 2017), la huitième à Abou Dabi aux Emirats Arabes Unis (1620- décembre 2019).

Elaboration des fondements de gestion de la Convention La première session de la Conférence revêtait une importance fondamentale parce qu'elle avait élaboré plusieurs critères principaux relatifs à son fonctionnement dans les années à venir. Au cours de cette session, la Conférence avait approuvé plusieurs questions dont entre autres, la nécessité de créer un mécanisme adéquat et efficace pour vérifier la mise en exécution de la Convention et fixer les principes qui le régularisent. Un groupe de travail d'experts intergouvernementaux a été formé à composition illimitée pour émettre des recommandations à la Conférence des Etats parties dans sa session deuxième portant sur les mécanismes ou les organismes compétents et ce, afin d'assurer l'examen de sa mise en application et les attributions de ces mécanismes ou organismes.



Sessions de COSP



La Conférence a adopté son règlement intérieur et appelé les Etats parties, convoqué les Etats signataires à adapter les législations et systèmes aux dispositions de la Conférence.

Plus tard, lors de sa quatrième session, la Conférence a donné son aval sur des résolutions relatives à la participation des Etats signataires et non signataires, des entités et organisations gouvernementales internationales aux travaux du groupe chargé de l'examen de la mise en application; lesdites résolutions portaient également sur les organisations non gouvernementales et le mécanisme de la mise en exécution de la Convention (voir infra).

La dernière session de la Conférence a approuvé des résolutions fixant une date définitive à la soumission des projets pour qu'ils soient examinés par la Conférence et d'autres résolutions se référant à l'endroit où se tiendra la dixième session aux Etats Unis américains.

Création d'un mécanisme d'examen de la mise en œuvre Le travail qui a commencé lors de la première séance, s'est poursuivi au cours de la deuxième où la Conférence a examiné les résultats du travail du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée, chargé d'examiner la mise en œuvre de la Convention de l'ONU contre la corruption, et d'expliquer en détail les principes qui régulariserait plus tard ce mécanisme mis en place ultérieurement lors de la troisième réunion.

Au cours de la troisième session de la Conférence, les travaux préparatoires et les négociations ayant eu lieu pendant ces années ont été couronnés par l'adoption d'un mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la Convention et la définition de ses attributions. La Conférence ayant décidé que chaque étape d'examen serait composée de deux sessions dont chacune est de cinq ans; que le chapitre III (l'incrimination et la mise en œuvre de la loi), et le chapitre IV (la coopération internationale) seraient examinés au cours de la première session, le chapitre II les mesures préventives) au cours de la deuxième, le chapitre cinq (le recouvrement des actifs). Par ailleurs, cette séance a vu la Conférence adopter sa première résolution portant sur la corruption, créer un groupe de travail à cet effet dont il a défini le mandat et adopté des résolutions objectives ayant trait au recouvrement des actifs et à l'assistance technique.

Aussitôt que le mécanisme fut établi, la Conférence porta tout son intérêt, lors de sa 4ème session, à en promouvoir les critères, et adopta, lors de sa 5ème session, une résolution concernant d'autres critères relatifs au travail du groupe d'examen de la mise en œuvre.

Lors de sa 6ème session, la Conférence a pris des décisions déterminantes concernant la poursuite d'examen de la mise en œuvre de la Convention de l'ONU contre la corruption, en lançant la 2ème session du mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la Convention et en désignant les tâches qui se rapportent aux éléments principaux de la Convention concernant les moyens, pour le groupe d'examen de la mise en œuvre, de progresser à ce propos.

Pendant sa 7ème session, la Conférence s'est montrée soucieuse de renforcer les aspects de convergence entre les organisations multilatérales pertinentes responsables des mécanismes d'examen en matière de lutte contre la corruption.

Pendant sa 8ème session, la Conférence a décidé de prolonger la 2ème session du mécanisme d'examen jusqu'au mois de juin 2024.

Création de sous-organismes

En outre, au cours de sa première session, la Conférence a adopté ses premières résolutions sur le recouvrement des actifs et l'assistance technique, en vertu desquelles elle a mis en place le groupe de travail chargé de récupérer les actifs et le groupe de travail intergouvernemental provisoire à composition non limitée chargé de l'assistance technique.

Par ailleurs, dans sa 2ème session, la Conférence a accueilli favorablement les rapports concernant le travail du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé de recouvrer les actifs (tout en en prolongeant le mandat), et du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé de l'assistance technique. De même, la Conférence a adressé un message véhément concernant le besoin de renforcer la coordination et l'assistance technique en matière de mise en œuvre de la Convention.

L'accent mis sur des domaines précis

Outre les questions relatives à la gestion et à l'observation de la mise en œuvre de la Convention, la Conférence a mis l'accent sur un nombre de questions qui, au fil des années revêtent une grande importance.

Au cours de ses sessions 1ère et 2ème, la Conférence a adopté des résolutions concernant la corruption des fonctionnaires des organisations internationales.

De même, au cours de sa 4ème session, la Conférence a adopté des résolutions ayant trait à la prévention de la corruption et la coopération internationale en matière de recouvrement des actifs. Ces deux sujets étaient toujours mis sur le tapis grâce à des résolutions qui ont été adoptées au cours des Conférences ultérieures.

Lors de la 5ème session, la Conférence a largement insisté sur l'accent à mettre sur l'efficacité de la coopération en matière de mise en application de la loi pour dévoiler les crimes de corruption dans le cadre de la Convention; l'exécution des jugements d'inculpation prévus dans la Convention, notamment en ce qui concerne les requêtes; la coopération internationale en matière de récupération des avoirs et de prévention de la corruption; la participation des jeunes et des enfants à la prévention de la corruption; la culture de respect de la loi et de loyauté; et, le rôle du secteur privé dans les efforts de lutte contre la corruption.

Cette tendance s'est poursuivie au cours de la 6ème session où la Conférence a pris également des résolutions portant sur la coopération internationale en ce qui concerne le recouvrement des actifs et des recettes des crimes; la promotion de la récupération effective des avoirs; le recours à la procédure civile, aussi bien qu'administrative de lutte contre la corruption, grâce à la coopération internationale

dans le cadre de la Convention; la promotion du partenariat entre secteur public et secteur privé dans la prévention de la corruption, de même que dans la lutte contre elle; la prévention de la corruption grâce au renforcement de la transparence, de la demande des comptes et de la compétence en matière de prestation des services publics par l'application des meilleures pratiques et inventions technologiques de nature à promouvoir le recours à la technologie d'informations et de communication pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention dans les petits Etats insulaires en développement.

Outre l'accent mis, du point de vue prise de décision, sur la promotion de l'assistance juridique réciproque dans le cadre de la coopération internationale visant à récupérer les avoirs; la promotion de l'assistance technique dans le but de renforcer la mise en œuvre effective de la Convention, et de prévenir la corruption; et, la promotion de la mise en œuvre de la Convention dans les petits Etats insulaires en développement, la 7ème session de la Conférence a accordé de l'importance à des questions émergentes, telles que la corruption qui couvre des quantités énormes d'actifs et la corruption en matière de sport. Quant à la 8ème session, elle a continué de porter son intérêt à certains de ces sujets, y compris la promotion de la coopération internationale concernant la récupération des actifs; la gestion des actifs bloqués et confisqués; la promotion de l'intégrité dans le secteur public entre les Etats parties à la Convention; la protection du sport contre la corruption; le renforcement de la loyauté grâce à l'accroissement de la sensibilisation; la mise en œuvre des engagements internationaux visant à prévenir et à lutter contre la corruption, conformément à ce qui est prévu par la Convention; la prévention de la corruption; la promotion de la mise en œuvre de la Convention dans les petits Etats insulaires en développement; et, la promotion de la récupération des actifs dans le but de soutenir le plan d'action du développement durable pour l'année 2030.

Cette session a également étudié de nouveaux axes, dont le besoin de vérifier l'efficacité des organes de lutte contre la corruption; la prévention et la lutte contre la corruption du point de vue de son rapport avec les crimes ayant un impact sur l'environnement; le renforcement de la coopération entre les autorités concernées, les organismes supérieurs de contrôle et les autorités de lutte contre la corruption, afin de juguler et de combattre plus efficacement la corruption, aussi bien que de promouvoir les bonnes pratiques ayant trait au rôle des parlements nationaux et autres corps législatifs dans la prévention et la lutte la contre corruption dans toutes ses formes.

Au cours de sa 9ème session dernièrement tenue et outre le suivi de la session exceptionnelle de l'Assemblée générale de lutte contre la corruption (infra), la Conférence a pris des résolutions concernant la coopération internationale en matière de prévention et de lutte contre la corruption en cas d'urgence, de suite à donner aux crises et de moyens de s'en relever (la Déclaration de Charm El Cheikh); la coopération entre les hautes institutions de vérification et les organes

Dès le départ, la récupération des actifs et la prévention de la corruption étaient à l'ordre du jour. Mais, son approche était plus profonde à cet effet avec le soutien de ses sous-organes. L'accent mis par la Conférence sur les domaines précités a amené à charger l'ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime) et ses partenaires de collecter les renseignements, effectuer des études, établir des preuves et fournir l'assistance technique.

Malgré tout ce qui a été réalisé durant les quinze ans écoulés depuis la 1ère session de la Conférence, nous avons toujours du pain sur la planche, particulièrement la mise en application de la Déclaration politique entérinée par l'Assemblée générale et qui comprend une vaste gamme de questions, dont des nouvelles et naissantes.

L'an prochain et à l'occasion de la célébration du 20ème anniversaire de l'homologation de la Convention par l'Assemblée générale, l'ONUDC qui fait Office de secrétariat général de la Conférence, étudiera de près les réalisations et les défis ayant eu lieu au cours des vingt ans écoulés. Nous compterons sur la communauté internationale pour nous aider à déployer un meilleur effort afin de contrecarrer la corruption.

de lutte contre la corruption afin d'y mettre effectivement fin; le recours à la technologie de l'information et des communications pour mettre la Convention en œuvre sur les plans régionaux; la coopération internationale dans le domaine de l'application de la loi sur la prévention de la corruption; et, l'utilisation des informations nécessaires concernant la propriété afin de repérer facilement les recettes du crime, les récupérer, renforcer l'acculturation dans le domaine de lutte contre la corruption, et accroître la sensibilisation et la formation.

En avant dans la lutte contre la corruption: séance extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU pour la lutte contre la corruption.

Dans sa 8ème session, la Conférence a approuvé un projet de résolution, ultérieurement adopté par l'Assemblée générale sous le numéro 27674/ et concernant l'avancement des travaux préparatoires pour la tenue de la session exceptionnelle de l'Assemblée qui a eu lieu en 2021.

La toute 1ère séance extraordinaire de l'Assemblée générale, concernant les défis et les mesures visant à prévenir la corruption et le renforcement de la coopération internationale, dont la Conférence a fait Office d'organe préparatoire, s'est tenue du 2 au 4 juin 2021. Au cours de cette séance, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration politique historique: «notre engagement commun à faire effectivement face aux défis, à mettre en œuvre des mesures susceptibles de prévenir la corruption, et à renforcer la coopération internationale». D'ailleurs, cette Déclaration a assuré un cadre aussi bien conceptuel solide que perspectif, et une série de nouveaux mandats pour la Conférence et ses Etats parties, voire pour la communauté internationale toute entière pendant des années à venir.

Au cours de sa 9ème session tenue à Charm El Cheikh en Egypte, la Conférence a étudié méticuleusement et a décidé les meilleurs moyens de suivre la séance extraordinaire et de réaliser les engagements énoncés dans la Déclaration.

Grace à ce bref aperçu, nous nous rendons compte que la Conférence a étudié, au fil des années, un large éventail de sujets, et qu'elle a adapté son travail à l'apparition des questions relatives à la corruption. Dès le départ, le recouvrement des actifs et la prévention de la corruption étaient à l'ordre du jour de la Conférence. Mais, son approche était plus profonde à cet effet avec le soutien de ses sous-organes. L'accent mis par la Conférence sur les domaines précités a amené à charger l'ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime) et ses partenaires de collecter les renseignements, effectuer des études, établir des preuves et fournir l'assistance technique. D'autre part, les rapports établis par le secrétariat en réponse à telles charges, ont fourni des connaissances assez vastes dues aux informations collectées par les Etats parties.

Malgré tout ce qui a été réalisé durant les quinze ans écoulés depuis la 1ère session de la Conférence, nous avons toujours du pain sur la planche, particulièrement la mise en application de la Déclaration politique entérinée par l'Assemblée générale et qui comprend une vaste gamme de questions, dont des nouvelles et naissantes.

L'an prochain et à l'occasion de la célébration du 20ème anniversaire de l'homologation de la Convention par l'Assemblée générale, l'ONUDC qui fait Office de secrétariat général de la Conférence, étudiera de près les réalisations et les défis ayant eu lieu au cours des vingt ans écoulés. Nous compterons sur la communauté internationale pour nous aider à déployer un meilleur effort afin de contrecarrer la corruption.

A l'approche de cette occasion historique, il est important de rappeler les paroles du Secrétaire général de l'ONU à l'introduction de la Convention, qui demeure incarnées dans la vision du Secrétaire général en exercice quant à «notre ordre du jour commun»:

Une fois globalement appliqué, ce nouveau mécanisme pourra introduire une différence significative dans la qualité de vie des millions de personnes à travers le monde entier. Et, en éliminant l'un des grands obstacles qui entravent le développement, il pourra nous aider largement dans la réalisation des objectifs du millénaire. Rassurez-vous, le secrétariat général, notamment l'ONUDC, fera tout son mieux pour soutenir les Etats dans leur lutte pour extirper la corruption partout dans le monde. C'est un grand défi, mais ça vaut bien la peine.



PREMIER MODÈLE DE SIMULATION DE LA CONFÉRENCE DES ETATS PARTIES À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION FORMATION DES FUTURS LEADERS DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le gouvernement égyptien a fait de la lutte anti-corruption une priorité essentielle; le gouvernement américain a le plaisir, en collaboration avec l'agence américaine pour le développement international, de soutenir cet effort moyennant notre partenariat distingué avec l'Autorité de contrôle administratif aussi bien que le ministère du plan et de développement économique. Nous œuvrons de concert pour établir davantage d'institutions plus compétentes et hautement transparentes en Égypte.

Comme l'avait indiqué récemment madame Samantha Power, dirigeante de l'Agence américaine pour le développement international: «La corruption est principalement un acte contraire au développement». Il nuit au développement économique à long terme, suscite les appréhensions relatives aux investissements du secteur privé, augmente le taux d'inégalité voire altère l'environnement. La vision de l'agence américaine visant la création d'une économie plus inclusive et une concurrence en faveur de tous les égyptiens ne pourrait être réalisée sans l'élimination de la corruption qui touche les catégories les plus vulnérables. A travers le projet de gouvernance financé par l'agence américaine, nous renforçons les efforts de l'Autorité de contrôle administratif visant la mise en exécution effective de la stratégie nationale contre la corruption, la promotion du parcours de la transformation digitale dans le but de promouvoir les qualités des services dispensés, y faciliter l'accès et mettre en vigueur le concept de responsabilité.

Il m'était un plaisir de rencontrer, au mois de novembre dernier, la future génération des dirigeants dans le domaine de la lutte contre la corruption au cours du premier modèle de simulation de la Conférence des Etats parties à la Convention de l'ONU contre la corruption,

Conférence organisée par le projet de la gouvernance économique financé par l'Agence américaine de développement international en collaboration avec l'Autorité de contrôle administratif et l'université du Caire. Ont participé à la mise à exécution du modèle de simulation 140 étudiants et étudiantes de l'université du Caire qui ont représenté les différents pays et les experts internationaux en engageant un débat vibrant sur les aspects de la lutte contre la corruption. J'ai vu comment les étudiants ont proposé un nombre de mesures et de politiques bien étudiées nécessaires à l'édification d'un monde exempt de toute corruption. J'admire leur enthousiasme et leur engagement à produire le changement requis.

USAID a sponsorisé, en collaboration de l'Autorité de contrôle administratif, 15 étudiants de cette simulation pour prendre effectivement part à la Conférence officielle des Etats parties à la Convention de l'ONU contre la corruption tenue à Charm El Cheikh. Lors des deux Conférences, les étudiants ont montré les meilleures caractéristiques de la jeunesse égyptienne, à savoir ; l'intelligence, le dévouement, l'engagement et la compétence. Ils ont prouvé qu'ils sont effectivement en mesure de devenir les dirigeants de l'avenir et la force motrice des efforts de lutte contre la corruption dans leur pays.

Suite à cette initiative réussie, l'agence américaine envisage d'élargir le champ de coopération avec l'Autorité de contrôle administratif et de répéter cette simulation modèle dans les autres universités égyptiennes.

En conclusion, j'aimerais adresser mes remerciements à nos partenaires et tous les jeunes égyptiens qui ont participé à cet effort et j'espère continuer à travailler avec eux dans les années à venir pour freiner la corruption.



Par: Leslie Reed
Directrice de la mission de l'USAID en Égypte *

* Leslie Reed a pris ses fonctions de directrice de la mission de l'USAID en Égypte en août 2020, après avoir été directrice de la mission dans plusieurs autres pays où elle a contribué à un effort remarquable pour faire face à de nombreuses crises humanitaires dans ces pays tels que (Ouganda - Éthiopie - Afrique du Sud). Reed est diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Californie à Los Angeles et de l'Université de Californie à San Diego

- Les étudiants de l'université, les représentants de l'Autorité de contrôle administratif, de l'université du Caire, et de l'agence américaine de développement international à la cérémonie de clôture tenue à l'occasion du premier modèle de simulation de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations unies contre la corruption- le 16 novembre 2021



- Les étudiants de l'université du Caire, lors de la 9ème session de la Conférence des Etats parties à la Convention de l'ONU contre la corruption, avec l'ambassadeur des EU, Monsieur Jonathan R. Cohen et la dirigeante de la mission de L'USAID, Madame Leslie Reed, à Charm El Cheikh du 13 au 17 décembre 2021.



Il m'était un plaisir de rencontrer la future génération des dirigeants dans le domaine de la lutte contre la corruption au cours du premier modèle de simulation de la Conférence des Etats parties à la Convention de l'ONU contre la corruption, Conférence organisée par le projet de la gouvernance économique financé par l'Agence américaine de développement international en collaboration avec l'Autorité de contrôle administratif et l'université du Caire. Ont participé à la mise à exécution du modèle de simulation 140 étudiants et étudiantes de l'université du Caire.



USAID a sponsorisé, en collaboration de l'Autorité de contrôle administratif, 15 étudiants de cette simulation pour prendre effectivement part à la Conférence officielle des Etats parties à la Convention de l'ONU contre la corruption tenue à Charm El Cheikh.



الأكاديمية الوطنية
لمكافحة الفساد
EACA

**Conscience
de la Patrie**



Déclaration de Charm El-Cheikh

Le Monde contre la Corruption

**Actes de la Neuvième Session de la Conférence
des États Parties à la Convention des Nations
Unies contre la Corruption**



Hissage des drapeaux en présence du premier ministre L'Egypte accède à la présidence de la Conférence des Etats parties



Le premier ministre docteur Mostafa Madbouli assiste à la cérémonie de l'hissage des drapeaux communément avec le président actuel de la Conférence, le ministre Hassan Abdel Shafi, président de l'Autorité administrative qui a reçu la présidence de l'ex-président de la Conférence Monsieur Hareb Saïd Al Amimi chef du cabinet comptable aux Emirats Arabes Unis pays frère, en présence de la dirigeante exécutive de l'Office de l'ONU contre la drogue et le crime dr. Ghada Wali et le général Khaled Foda gouverneur de Sinaï.





Election du ministre Hassan Abdel Shafi président de la neuvième session de la Conférence des Etats Parties



L'ex-président de l'exercice dr. Hareb Saïd Al 'Amimi, chef du cabinet comptable aux Emirats Arabes Unis, a remis au président de l'Autorité administrative " la matraque" symbole de la Conférence. La dirigeante exécutive de l'Office de l'ONU contre la drogue et le crime dr. Ghada Wali a assisté à la cérémonie des élections.



Président de l'Autorité de Contrôle Administratif lors de la séance d'ouverture Déterminés à changer notre monde pour le mieux, quels que soient les défis

Lors de la séance d'ouverture de la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, le Président de l'Autorité de Contrôle Administratif a prononcé un discours de bienvenue aux invités égyptiens, dans lequel il a souligné que la Conférence représente une plate-forme essentielle de consultation et d'échange d'expériences afin de préserver et de protéger les capacités de nos peuples, soulignant la détermination à s'efforcer de changer le monde pour le mieux, quels que soient les défis .. Le Président de l'Autorité de Contrôle Administratif a déclaré dans son discours.. Excellences, distingués délégués, mesdames et messieurs, bonjour, Il me fait plaisir de vous accueillir tous dans la ville de Charm el-Cheikh "ville de paix" sur la terre d'Egypte" berceau de la civilisation et de l'histoire", alors bienvenue dans votre deuxième pays l'Egypte.

Je voudrais également vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée dans mon élection à la présidence de la Conférence à sa neuvième session. Je voudrais également saisir cette occasion pour

remercier Son Excellence M. Harib Saeed Al Amimi, président du Bureau d'audit de l'État des Émirats arabes Unis, de nous avoir guidés avec compétence dans les préparatifs de cette session de la Conférence. Cette Conférence est une plate-forme essentielle pour nous tous de nous consulter et d'échanger des expériences en vue de sauvegarder et de protéger les capacités de nos peuples, et d'affirmer que nous sommes tous déterminés à nous efforcer de changer notre monde pour le mieux, quels que soient les défis, pour le bien de ceux dont nous avons la responsabilité. Une fois de plus, je vous souhaite à tous la bienvenue en terre d'Égypte dans l'espoir que nous offrirons à nos communautés tous les espoirs et toutes les aspirations que l'avenir peut leur réserver. Je vous souhaite plein succès dans les travaux de cette Conférence, dont nous espérons que les décisions refléteront la grande responsabilité qui nous incombe à tous, en particulier dans les situations d'urgence et de crise, afin d'assurer une vie décente remplie de justice, de prospérité, de développement et d'épanouissement à nos peuples.





Le Premier ministre lors de la séance d'ouverture de la Conférence : **L'attention de l'État aux groupes qui ont subi une marginalisation pendant de nombreuses années fait partie de la lutte contre la corruption**

Le Dr Mustafa Madbouly, Premier ministre, a souligné l'importance de s'occuper de la prévention et de la lutte contre la corruption, en tant que question cruciale qui recoupe tous les aspects du développement, soulignant que la corruption n'est pas seulement une affaire locale, mais qu'elle est transfrontalière, ce qui nous impose la nécessité d'une coopération sérieuse et fructueuse pour la combattre

Le Premier ministre, qui a commencé son discours en souhaitant la bienvenue aux chefs de délégation des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption pour assister à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, a déclaré que la corruption est l'un des obstacles à la réalisation du développement durable, car il s'agit d'un phénomène multidimensionnel qui sape la croissance et la prospérité, entrave la réalisation de la qualité de vie, conduit à des taux élevés de pauvreté et une faible confiance dans les institutions publiques, et affecte négativement les droits de l'Homme.

Lors de son discours, le Premier ministre a noté que la Constitution de la République arabe d'Égypte en 2014 contient des articles obligeant l'État à lutter contre la corruption, et ses dispositions soulignent que les organes indépendants et les organes de réglementation ont une indépendance technique, financière et administrative. La Constitution oblige également les unités de l'État concernées à participer à l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption, soulignant que ces obligations se reflètent directement dans les efforts de développement et les droits de l'Homme.

Le Dr Moustafa Madbouly a déclaré : Nous avons adopté un programme national complet de réforme économique en 2016 pour parvenir à la stabilité macroéconomique, attirer les investissements locaux et internationaux et réduire les taux de la dette publique, soulignant que tout cela, en plus de la série de projets nationaux mis en œuvre par l'État, a conduit à la création d'emplois, améliorer la vie des citoyens et travailler pour passer du secteur informel au secteur formel, réduisant les pratiques de corruption.

Le Premier ministre a également souligné qu'au cours des dernières années, l'État égyptien a travaillé dur pour renforcer la protection sociale, puis vient le programme «Takaful et dignité» comme l'un des principaux programmes de transfert d'argent conditionnel, certifié par les institutions internationales, dans ce domaine, qui a atteint le nombre de bénéficiaires en 2021 à environ 3,8 millions de familles.

Le Dr Madbouly a indiqué : L'Initiative présidentielle «une vie décente» arrive en tête des programmes visant à améliorer la vie et la qualité de vie de près de 60 millions de citoyens égyptiens, répartis dans la campagne égyptienne, et les investissements estimés de cette initiative à plus de 45 milliards de dollars américains, soulignant que la préoccupation actuelle pour ces groupes marginalisés depuis de nombreuses années est elle-même une lutte contre



Le président suit directement le programme d'une vie décente croyant qu'il peut réaliser un saut majeur face à la pauvreté et promouvoir les droits des citoyens loin de la corruption

Au cours des dernières années, l'État égyptien a travaillé dur pour renforcer la protection sociale, puis vient le programme «Takaful et Karama» comme l'un des principaux programmes de transfert monétaire conditionnel, certifié par les institutions internationales, dans ce domaine, qui a atteint le nombre de bénéficiaires en 2021 à environ 3,8 millions de familles.

la corruption et les formes de discrimination et d'inégalité, et la Nouvelle République offre l'espoir à tous les Égyptiens de vivre dans la dignité, la prospérité et le progrès.

Le Premier ministre a ajouté que l'Égypte a également lancé sa stratégie nationale des droits de l'Homme 2021-2026, qui place la lutte contre la corruption, le renforcement de la gouvernance et l'établissement des valeurs d'intégrité et de transparence parmi ses principes fondamentaux, que nous considérons comme multidimensionnelle à travers ses quatre piliers : les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels, les droits des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des jeunes et des personnes âgées, et l'éducation et le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'Homme.

Au cours de son discours, Madbouly a souligné que la corruption, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption, affecte considérablement la qualité de la vie et, par conséquent, l'amélioration de la qualité de la vie réduit la propagation de la corruption, soulignant la volonté de l'Égypte au cours des dernières années de promouvoir le droit à un logement convenable, à travers le développement de zones informelles dangereuses et non planifiées, la fourniture de logements sociaux et l'expansion de la couverture



des installations d'eau et d'assainissement en Égypte rurale et urbaine.

Dans le même temps, le Dr Moustafa Madbouly a souligné que la numérisation et l'automatisation des services gouvernementaux sont au sommet des priorités de l'État égyptien, où la numérisation peut réduire la corruption en séparant le demandeur du fournisseur, en améliorant la transparence et la surveillance des institutions. La nouvelle capitale administrative est également un catalyseur de la réforme administrative, y compris les dernières méthodes de gestion des affaires de l'État et le modèle qu'elle représente dans la promotion de la numérisation et de l'automatisation des services gouvernementaux.

Le Premier ministre a également souligné que l'État est bien conscient que la lutte contre la corruption n'est pas de la seule responsabilité des gouvernements, mais le peuple a un rôle fondamental. Par conséquent, l'État a fait un grand effort au cours des dernières années pour promouvoir l'inclusion et l'autonomisation des femmes et des jeunes, estimant que l'autonomisation des femmes contribue aux efforts de l'État. De même, l'État a pris des mesures décisives et efficaces pour promouvoir l'autonomisation politique, économique et sociale des femmes, ainsi que pour intégrer les jeunes dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques, estimant qu'ils sont l'épine dorsale de l'avenir et la nécessité de créer une nouvelle génération qui rejette le phénomène de la corruption. Madbouly a ajouté que nous sommes tous encore confrontés à de grands défis résultant des effets négatifs de la pandémie de corona, mais les efforts égyptiens pour faire face à la crise ont

La numérisation et l'automatisation des services gouvernementaux sont au sommet des priorités de l'État égyptien, où la numérisation peut réduire la corruption en séparant le demandeur du fournisseur, en améliorant la transparence et la surveillance des institutions



prouvé la capacité de l'État à répondre aux crises, et donc la communauté internationale doit travailler dur pour développer les cadres et mécanismes nécessaires pour renforcer la préparation des institutions publiques et leur capacité à prévenir et combattre la corruption pendant les crises et les urgences, soulignant que les États parties ont à juste titre choisi cette question importante comme sujet de la Déclaration de cette Conférence.

Le Premier ministre a également souligné qu'en plus de la Convention des Nations Unies contre la corruption, la vision de l'État de la Stratégie de Développement durable «Vision Égyptienne 2030» et de la Stratégie Nationale de lutte contre la Corruption reflète les tendances mondiales et régionales, représentées par les dix-sept objectifs de Développement durable adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015, en plus de l'Agenda 2063, qui a été ratifié par le sommet africain en 2015 et le Premier Plan décennal 2014-2023 qui en a résulté pour mettre en œuvre l'agenda, soulignant que l'Égypte est engagée dans la coopération internationale et régionale dans la prévention et la lutte contre la corruption, et cherche à échanger des expériences et des connaissances avec des pays frères et amis dans ce domaine.

M. Moustafa Madbouly a conclu son discours en exprimant ses vœux sincères de succès dans les travaux de la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, soulignant sa pleine confiance dans le fait que cette session présentera des résolutions soutenant les efforts visant à prévenir et à combattre la corruption, afin d'assurer le bien-être et la prospérité de tous nos peuples.



Il a salué ses efforts dans la lutte contre la corruption Le premier ministre effectue une visite d'inspection au pavillon de l'Autorité de contrôle administratif

En marge de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, le Président du conseil des ministres, Docteur Moustapha Madbouly, a effectué une visite d'inspection au pavillon de l'Autorité de contrôle administratif au centre des Conférences internationales à Charm El Cheikh, accompagné d'un nombre de ministres, du gouverneur du Sud Sinaï, du chef de l'Autorité de contrôle administratif et de certains responsables des autorités concernées.

Au cours de sa tournée, il a écouté l'explication du chef de l'Autorité, le général d'Etat-major, Hassan Abdel Châfi, concernant les composants du pavillon. M. Abdel Châfi a souligné que le pavillon est composé de cinq parties. Il s'agit d'écrans interactifs destinés à projeter le site officiel de l'Autorité de contrôle administratif, la stratégie nationale de la lutte contre la corruption, outre les efforts académiques nationaux pour combattre la corruption. Une partie du pavillon est consacrée au centre d'information de l'Autorité et aux domaines de coopération avec elle. Se trouvent également d'autres écrans pour projeter les documentaires, les campagnes promotionnelles et publicitaires portant sur les activités de l'Autorité. Un autre écran est destiné à projeter une statue 3D de la déesse « Maa't », déesse de la vérité, de la justice et de l'ordre dans l'univers, qui symbolise la justice chez les Egyptiens anciens. Il s'agit également du logo de la 9ème session de la Conférence des Etats parties.

Le président de l'Autorité a, par ailleurs, indiqué qu'une partie du pavillon est consacrée aux publications et imprimés concernant l'Autorité, dont le deuxième rapport de suivi de la stratégie nationale de la lutte contre la corruption 2019-2022-. Les imprimés concernent, entre autres, les efforts les plus remarquables de lutte anticorruption dans le domaine des sports, les publications de l'académie nationale de lutte contre la corruption, outre la magazine « Damir Watane » la conscience de la patrie qui associe les volets académique et pratique dans le domaine de la lutte anticorruption.

Pour sa part, le premier ministre a exprimé son estime à l'égard du pavillon distingué de l'Autorité de contrôle administratif, appréciant les imprimés qui montrent et mettent en évidence les efforts de l'Autorité visant à faire face et combattre la corruption dans toutes ses formes. Il a adressé ses remerciements aux responsables de l'Autorité pour les efforts qu'ils consentent à cet effet.



Le ministre Hassan Abdeh Shafi, au cours de la Conférence de presse: L'Egypte a parcouru un long chemin dans la promotion des efforts nationaux de lutte contre la corruption

Dans son allocution prononcée au cours de la Conférence de presse tenue en marge des réunions de la neuvième session, le général Hassan Abdel Shafi, président de l'Autorité de contrôle administratif a affirmé que l'Egypte avait parcouru un long chemin dans la promotion des efforts nationaux de lutte contre la corruption. Il a souhaité la bienvenue et un bon séjour à tous dans la ville de Charm El Cheikh sur le sol de l'Egypte. Il est d'ajouter : il m'est un plaisir d'être présent à cette Conférence de presse qui contribuera à transmettre un bref aperçu des consultations à travers le monde au sujet de la lutte anticorruption, ce qui ne manquera pas d'accroître la prise de conscience des peuples quant à l'importance de prévenir et de combattre la corruption.

Etant donné qu'elle se tient tous les deux ans pour débattre une question extrêmement importante qui préoccupe la communauté internationale, à savoir la prévention et la lutte contre la corruption, et en dépit de la conjoncture exceptionnelle découlant de l'épidémie du Covid 19, cette Conférence a connu une participation sans précédent. Y ont participé 3000 experts représentant les Etats et les organisations tant internationales que régionales dont 1500 personnes y ont réellement pris part, outre 400 représentants des ONG. De même, y ont virtuellement participé 5 présidents de république ; outre 26 ministres dont 16 participations réelles ; 63 présidents d'Autorité de lutte anticorruption dont 54 participations réelles ; et, 25 vice-ministres dont 17 participations réelles.

Le président du conseil des ministres égyptien, Dr. Mostapha Madbouly a inauguré la Conférence, preuve du soutien porté par le commandement politique en Egypte aux mesures et politiques de prévention et de lutte contre la corruption.

Au cours de la séance inaugurale de la neuvième session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, ont été élus les membres du bureau de la Conférence. L'Egypte a eu l'honneur d'être élue président de la Conférence en la personne du président de l'Autorité de contrôle administratif, outre trois membres du Pakistan, de la Pologne et du Honduras élus vice-présidents, et un rapporteur de la Belgique pour un mandat de deux ans jusqu'en 2023. Les événements qui dureront cinq jours, ont commencé par les communiqués des représentants des Etats parties à la Convention mondiale où ces derniers ont présenté les pratiques réussies en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Nombre de sujets seront également

débat, particulièrement la prévention de la corruption ; le mécanisme de revue de la mise en œuvre de la Convention ; la coopération internationale et le recouvrement des avoirs ; et, les aspects de la coopération entre les organisations intergouvernementales multilatérales.

Par ailleurs, neuf autres projets de résolution doivent être adoptés par la Conférence, mais qui font encore l'objet de négociations prometteuses concernant la promotion de la coopération internationale afin de mettre en œuvre la Convention ; le recouvrement des avoirs ; et, la demande du gouvernement américain d'abriter en 2023 la dixième session de la Conférence. Parmi ces neuf projets de résolution, l'Egypte en a, pour sa part, présenté quatre, ce qui montre le rôle de l'Egypte dans le renforcement de la coopération internationale portant sur la prévention et la lutte contre la corruption.

D'autre part, l'Egypte a proposé la Déclaration de Charm El Cheikh sous le titre « renforcement de la coopération internationale en matière de prévention et de lutte contre la corruption en cas d'urgence, de suite à donner aux crises et de moyens de s'en relever », proposition ayant reçu un soutien international. Nous espérons que cette Déclaration sera adoptée par consentement de la communauté internationale pour renforcer les efforts de lutte anticorruption en temps de Covid 19 et dans l'étape de s'en relever.

En fait, l'Egypte tenait à voir participer toutes les parties. Elle a donc pris toutes les mesures d'ordre médical nécessaires pour faciliter la participation de tous à la Conférence et sortir celle-ci dans cette image honorable en dépit des circonstances exceptionnelles universelles.

D'autre part, la Conférence témoigne d'événements secondaires au nombre de 70 dont l'Egypte a organisé trois pour discuter la stratégie nationale de lutte anticorruption : les pratiques les plus marquées et les défis ; le recouvrement des avoirs ; et, le rôle de l'unité de lutte contre le blanchiment des fonds et le financement du terrorisme, pour assurer l'échange des pratiques les plus réussies entre les Etats parties à la Convention.

Dans ce contexte, nous confirmons que l'Egypte a parcouru un long chemin dans la promotion des efforts nationaux de lutte contre la corruption qui seront passés largement en revue au cours des événements de la Conférence...En plus, grâce à sa présidence de la neuvième session de la Conférence au long des années 2021-2023, l'Egypte poursuivra ses efforts pour renforcer la coopération internationale visant à prévenir et à combattre la corruption dans toutes ses formes.



Le film officiel de la neuvième session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, à Charm El Cheikh « Efforts de l'Etat égyptien en matière de prévention et de lutte contre la corruption, et de divulgation des valeurs de l'intégrité et de la transparence ».

<https://aca.gov.eg/News/1994.aspx>



**Le chef de la délégation égyptienne..
La Déclaration de Charm El Cheikh est le point d'orgue de
l'action internationale commune**

Le général Amr Adel L'Egypte est soucieuse d'adopter un plan fixe pour contrecarrer la corruption

Dans son allocution prononcée à la séance inaugurale en sa qualité de chef de la délégation égyptienne, le général Amr Adel vice président de l'Autorité de contrôle administratif, a mis l'accent sur la nécessité de promouvoir les mesures anticorruption, pour se relever des conséquences dues à la crise de divulgation du coronavirus.

Messieurs les chefs des délégations des Etats parties à la Convention de l'ONU contre la corruption.

Madame Ghada Wali, dirigeante exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Messieurs les membres du bureau de la neuvième session.

Mesdames et messieurs.

J'adresse, au commencement, mes félicitations sincères à son excellence le ministre Hassan Abdel Shafi Ahmad président de l'Autorité de contrôle administratif pour son élection à la tête de la neuvième session de la Conférence des Etats parties à la Convention de l'ONU contre la corruption, je lui souhaite tout le succès à l'avenir.

Mes vifs remerciements et estime vont également à son excellence le dr. Hareb Saïd Al 'Amimi chef du cabinet comptable aux Emirats Arabes Unis pour avoir présidé la huitième session de la Conférence.

Permettez-moi de souhaiter en le nom de l'Egypte commandement et peuple la bienvenue aux participants à la Conférence tenue sur son sol, et la présence de cette constellation de hauts responsables et experts internationaux qui se sont montrés soucieux de participer aux travaux de la Conférence dans l'espoir de réaliser des résultats positifs qui puissent satisfaire aux ambitions de nos peuples dans la promotion des actions anticorruption.

Honorable assistance...

Depuis son adhésion à la Convention des Nations Unies contre la corruption en 2005, l'Egypte s'est montrée soucieuse d'adopter un plan fixe se reposant sur le développement continu de ses efforts et le renforcement de l'action internationale pour se conformer à la Convention. Cela est évident dans les rapports de revue des deux sessions première et deuxième où une gamme de mesures était mise en vigueur dont:

En ce qui concerne les législations relatives à

En ce qui concerne les législations relatives à la lutte contre la corruption, la constitution de la République Arabe d'Egypte a été promulguée en 2014 contenant l'engagement de l'Etat à combattre la corruption et affirmant l'indépendance des systèmes de contrôle sur le plan technique, financier et administratif. Au cours de la même année, la loi luttant contre le blanchiment des fonds et la dissimulation des crimes, a été promulguée obligeant toutes les autorités concernées de prévenir contre les crimes suspects de blanchiment de fonds

la lutte contre la corruption, la constitution de la République Arabe d'Egypte a été promulguée en 2014 contenant l'engagement de l'Etat à combattre la corruption et affirmant l'indépendance des systèmes de contrôle sur le plan technique, financier et administratif. Au cours de la même année, la loi luttant contre le blanchiment des fonds et la dissimulation des crimes, a été promulguée obligeant toutes les autorités concernées de prévenir contre les crimes suspects de blanchiment de fonds.

En 2017 la loi portant sur les attributions de l'Autorité de contrôle a été élargie pour inclure la lutte contre le crime organisé, le blanchiment des fonds, le gain illicite et l'abus de confiance, sans pour autant oublier la création de l'Académie nationale contre la corruption comme la première de formation spécialisée à l'échelon tant continental que régional et ce, afin de promouvoir la sensibilisation, renforcer le potentiel, la coopération internationale aussi bien que l'échange des expertises susceptibles d'extirper la corruption.

La loi pénale de 2018 a été amendée pour ajouter l'incrimination de l'acceptation des pots par les agents des institutions internationales publiques pour se conformer aux résolutions de la cinquième session de la Conférence tenue à Panama.

En 2018, a été également promulguée la loi portant sur les contrats publics pour se conformer

aux critères internationaux et l'article 9 de la Convention; dans le même contexte, l'Egypte met en place un projet ambitieux de numérisation pour automatiser les systèmes de toutes les autorités gouvernementales en vue de faciliter les services offerts aux citoyens, outre l'adoption d'un système de technologie informatique à la juridiction pénale et civile.

Conformément à l'article cinq de la Convention, la stratégie nationale contre la corruption a été mise en place en deux étapes dont la première en 2014-2018 et la deuxième en 2019-2022 avec la participation du secteur privé et les organisations de la société civile en vertu de la Déclaration de Marrakech au Maroc.

Les résultats du suivi de la deuxième étape ont révélé la réalisation de 85 pour cent des objectifs escomptés en dépit des circonstances difficiles par lesquelles passe le monde entier suite la divulgation du coronavirus. L'Egypte, soucieuse de mettre en œuvre le principe de la transparence, a publié le rapport de revue.

Honorable assistance..

La Déclaration politique adoptée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en juin 2021, constitue un instrument international pour contrecarrer la corruption, l'Egypte a adopté le projet de résolution procédurale pour suivre sa mise à exécution et nous appelons les pays à l'ap-

La crise du Covid 19 et les défis sociaux et économiques y résultant, ont démontré le besoin pressant d'une coopération internationale afin de renforcer et promouvoir les mesures susceptibles de parer à la corruption en temps des crises et de s'en relever.

prouver.

Monsieur le président...

La crise du Covid 19 et les défis sociaux et économiques y résultant, ont démontré le besoin pressant d'une coopération internationale afin de renforcer et promouvoir les mesures susceptibles de parer à la corruption en temps des crises et de s'en relever. D'où la Déclaration de Charm El Cheikh présentée par l'Egypte comme point d'orgue d'une action internationale commune. J'invite tous les Etats parties à adopter cette Déclaration véhément qui assure notre partenariat et coopération internationaux.

Pour conclure, j'adresse mes remerciements à tous les membres du secrétariat de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime pour le soutien technique et l'harmonisation efficace fournis à l'Egypte pour accueillir la neuvième session de la Conférence des Etats parties à Charm El cheikh; l'Egypte exprime sa totale confiance en votre personne et le bureau de la Conférence pour la gestion du système du fonctionnement des travaux lors de la session, afin d'activer la mise en vigueur de la Convention et œuvrer à la promotion de la coopération tant régionale qu'internationale pour contrecarrer la corruption.

Que la paix et la miséricorde d'Allah soient sur vous.





Le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres: La Conférence de Charm El Cheikh est une occasion pour renforcer la coopération internationale contre la corruption

Dans son allocution lors de l'inauguration de la neuvième session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption tenue à Charm El Cheikh en Egypte, le Secrétaire général des Nations Unies a mis l'accent sur le fait que le remède à porter à la corruption est nécessaire pour sauvegarder les droits de l'Homme et promouvoir la responsabilisation démocratique.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à travers un message photo, M. Guterres a souligné que le remède à la corruption était « un pas important vers le développement global et durable ». Il a également souligné que la corruption qui se propageait dans les sociétés sapait la confiance des gens dans les dirigeants et les institutions, approfondissait l'inégalité, nourrissait le sarcasme et l'aliénation et intensifiait, selon lui, les obstacles sur lesquels butent les

femmes et les filles.

Il a dit : « préférer l'avidité au besoin préjudiciable à nous tous. Alors que les pays investissent dans le relèvement du Covid 19, nous devons être prudents de voir les opportunistes détourner les ressources vitales ».

Cette Convention constitue le seul instrument légal international global face à la corruption qui menace la sécurité des Etats et entrave les efforts de développement durable partout dans le monde.

M. Guterres est d'ajouter : « cette Conférence nous présente une occasion pour nous réunir afin de promouvoir la coopération et d'accélérer l'action internationale contre la corruption. Ressuscitons donc l'espoir et la confiance dans les institutions. Il est temps d'œuvrer pour un avenir plus sûr, plus prospère et plus juste ».



Film des faits de la Conférence

<https://www.facebook.com/UNVienna/videos/452178672921218>



Dr. Ghada waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) : Un forum international qui revêt une importance exceptionnelle. La lutte anticorruption demeure une priorité

Dans son allocution devant l'assistance, la directrice exécutive de l'ONUDC, Dr. Ghada waly a dit que la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption était un forum international d'une importance exceptionnelle.

Elle a qualifié la pandémie d'« appel à l'éveil du monde » pour soutenir l'intégrité. Elle a précisé : « le monde perd chaque année des milliards de dollars en raison de la corruption, au moment où nous avons besoin de chaque dollar pour accroître les investissements publics...si la corruption expose les gens à des difficultés, elle confère une grande puissance aux criminels, aux trafiquants et aux terroristes ».

Elle a ajouté que la plupart des Etats ont ratifié leurs engagements, conformément à cette Convention. Le nombre des Etats qui en sont membres s'élève à 189 Etats. Elle a également dit : « cela responsabilise la Conférence des Etats parties, notamment en ce moment décisif où le monde se heurte à des défis énormes, comme il a de grandes occasions pour combattre la corruption ».

Par ailleurs, elle a souligné que cette session jouit d'une importance exceptionnelle, « le monde a un besoin pressant des principes de transparence, d'intégrité, aussi bien

que de se relever justement et équitablement de la crise du Covid 19 sans exclusion aucune. Après avoir été une crise sanitaire mondiale, la pandémie s'est transformée en crise économique et sociale ».

Waly a de même confirmé que la Conférence endosse la responsabilité de suivre et d'activer les résultats de cette « session historique ».

Elle est d'ajouter que cette session coïncide avec des défis exceptionnels imposés par l'épidémie. Elle n'a pas manqué d'adresser ses remerciements à la République arabe d'Egypte pour avoir abrité la Conférence, aussi bien que pour sa collaboration avec l'ONUDC. Notons que toutes les mesures nécessaires ont été prises pour assurer la sécurité des délégations participantes.

D'autre part, le nombre des inscrits pour participer a dépassé 2130 personnes, chiffre sans précédent pour la Conférence, ce qui reflète « l'intérêt que le monde porte à ce sujet ». Pour conclure son allocution, elle a précisé : « notre réunion transmet un message au monde. Elle signifie que la lutte contre la corruption demeure une priorité à l'ordre du jour international en temps de crise. Toujours, nous trouverons les moyens d'agir ensemble contre la corruption quels que soient les défis.



Dans une séance spéciale à laquelle ont pris part de nombreux responsables **Bilan de la stratégie nationale de lutte contre la corruption**

La sous-commission nationale de coordination pour la prévention et la lutte contre la corruption a organisé une séance spéciale intitulée « la stratégie nationale de lutte contre la corruption : les pratiques réussies et les défis ». Ont assisté à cette séance, Monsieur le ministre Hassan Abdel Shafi, président de l'Autorité de contrôle administratif et président de la 9ème session de la Conférence des Etats parties, et, Monsieur le conseiller Ahmad Saïd Khalil, président du conseil d'administration de l'unité égyptienne de blanchiment des fonds et de financement du terrorisme, ainsi qu'un nombre de responsables tant égyptiens qu'internationaux. Cette séance tend à expliquer le souci de l'Etat égyptien de mettre en œuvre les articles de la Convention des Nations Unies contre la corruption, grâce à l'adoption d'un nombre de différents cadres institutionnels et législatifs, conformément à l'article 5 de la Convention censée mettre en place et enraciner des politiques efficaces et cohérentes de lutte contre la corruption. La stratégie nationale de lutte contre la corruption constituant le cadre général régissant cette lutte en Egypte. Pour sa part, l'Egypte en a lancé la première édition 2014-2018, ensuite la deuxième 2019-2022.

Au cours de cette séance, l'on a présenté l'expérience égyptienne en matière de prévention et de lutte contre la corruption, ainsi que le progrès réalisé dans la mise en œuvre du plan exécutif de la stratégie pour la période allant de 2019 jusqu'à 2022, en présence de quelques membres du secrétariat technique de la commission nationale de coordination, de représentants de l'Autorité de contrôle administratif et du président de la Fédération générale des associations et institutions civiles. On a passé en revue les pratiques des objectifs de la stratégie qui sont au nombre de neuf, pratiques applicables à

tout Etat partie.

M. Ahmad Nour, vice-président de l'Autorité et modérateur de la séance, de même que certains membres du secrétariat technique de la commission nationale de coordination ont aussi passé en revue la méthodologie de l'action de la stratégie nationale, de même que les objectifs les plus remarquables réalisés dans les domaines « de développement d'un organe administratif compétent et efficace ; de prestation de services publics de qualité ; d'activation des mécanismes de transparence et d'intégrité dans les unités gouvernementales ; du soutien porté aux autorités chargées de mettre la loi en application afin de prévenir et combattre la corruption ; et, de dynamisation de la coopération internationale et régionale visant à prévenir et combattre la corruption ».

Par ailleurs, Monsieur Mahmoud Badrane, juge du ministère égyptien de la justice a présenté les réalisations les plus marquantes concernant le développement de la structure législative soutenant la lutte anticorruption, et la mise à jour de la procédure judiciaire afin de réaliser la justice diligente. Ont été passés également en revue les efforts de l'Autorité relatifs aux campagnes de sensibilisation communautaire portant sur les dangers de la corruption, dont la dernière en date portait le titre « qui a gagné ». Il s'agit de campagnes projetées dans les salles de la Conférence, outre l'établissement d'un indice national pour mesurer la perception et la prévention de la corruption.

Pour sa part, Monsieur Tal'at Abdel Qawy, président de la Fédération générale des associations et institutions civiles a passé en revue les pratiques les plus importantes tirées de l'objectif neuf relatif à la contribution des ONG et du secteur privé à la prévention de la corruption.



Dans son discours au groupe d'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Charte éthique pour la communauté universitaire

Lors de son discours à la réunion du groupe d'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'Égypte a appelé à la nécessité de rationaliser la publication des résolutions publiées par la Conférence dans l'espoir de lancer une nouvelle phase. Le représentant de l'Égypte a déclaré :

Tout d'abord, j'exprime au président de la conférence et au secrétariat ma sincère gratitude pour les efforts déployés et souhaite à tous les États parties le succès et la réussite de la conférence.

Monsieur le président, l'Égypte a investi dans le mécanisme d'examen et y a vu une opportunité, une incitation et un défi pour achever le système de lutte contre la corruption.

Dans le domaine des mesures préventives, la constitution comprenait une section spéciale pour les organes de réglementation et leur indépendance, et les Nations Unies ont été informées que l'Autorité de Contrôle administratif est l'organe concerné par la mise en œuvre des articles 6, 36 de la convention, et nous avons lancé la deuxième phase de la stratégie en 2019, qui a obtenu un succès dépassant 85% des objectifs souhaités à la fin de sa deuxième année, et nous avons publié de nombreux codes de conduite, dont le dernier en date est la Charte éthique de la communauté universitaire et la publication d'un code de conduite pour la communauté sportive. Nous avons mis en place un système automatisé pour mettre en œuvre le budget de l'Etat et un plan de passation des marchés publics et les publier via les médias électroniques, nous avons également mené des campagnes médiatiques de sensibilisation des citoyens, dont le plus récent a été accompagné de notre célébration de la Journée mondiale de lutte contre la corruption 2021 sous le slogan « min al-Kasban (Qui va gagner) », et nous avons créé un modèle unique pour simuler la Conférence des États parties mise en œuvre par les étudiants universitaires courant novembre 2021.

Dans le domaine de la criminalisation et de l'application de

la loi, malgré la richesse de notre base législative, nous avons tenu à respecter les conventions internationales. Nous avons promulgué des lois pour la fonction publique, pour la réglementation des marchés publics, pour la pratique du travail civil, pour l'investissement et pour le sport. Nous avons modifié certaines lois, notamment les lois sur la procédure pénale, la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption, la loi sur l'Autorité de Contrôle Administratif, ajoutant d'autres crimes à sa compétence et la création de l'Académie égyptienne de lutte contre la corruption.

Dans le domaine de la coopération internationale, l'Égypte a examiné quatre pays, et leurs rapports ont été examinés lors des deux sessions, et les efforts de lutte contre le blanchiment d'argent ont été examinés dans le cadre de notre adhésion au Groupe de travail financier pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient-GAFI MENA -, et nous avons accueilli le premier Forum africain de lutte contre la corruption, et nous avons rejoint de nombreux réseaux et conventions régionaux et internationaux. Dans le domaine du recouvrement d'avoirs, nous avons créé le Comité national pour le recouvrement des fonds et avoirs, le ministère public s'est engagé à mettre en œuvre toutes les demandes d'entraide judiciaire fondées sur la Convention des Nations Unies, et l'Unité Anti-blanchiment a adopté l'échange automatique d'informations avec ses unités homologues dans le cadre de son appartenance au groupe Egmont.

En conclusion, Monsieur le Président, nous appelons les États à envisager de rationaliser la publication des résolutions dans l'espoir de se concentrer sur les progrès du deuxième cycle d'examen, reporté à juin 2024, afin de se lancer dans une nouvelle phase. A cet égard, il est nécessaire de noter que le nombre total de résolutions de la conférence s'élevait à (61) résolutions, dépassant le nombre d'articles de la convention dans les chapitres examinés, et je vous souhaite à tous de passer un bon moment dans la ville de la paix Charm el-Cheikh. Je vous remercie tous d'avoir bien écouté



Un film sur les efforts du Ministère égyptien de la Justice dans la mise en œuvre du système de contentieux électronique dans les tribunaux économiques
<https://aca.gov/News/2008.aspx>



Dans la séance «le rôle des Unités d'enquête financière dans la lutte contre les flux financiers illicites»

Des systèmes égyptiens complets pour détecter les cas de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme*

Au cours de la séance, animée par le conseiller Ahmed said Khalil, président du Conseil d'administration de l'unité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et président du Groupe de travail financier pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, en présence de M. Hassan Abdel Shafi Ahmed, président de l'Autorité de Contrôle Administratif, Président de la neuvième session de la conférence des États parties, et de nombreux responsables égyptiens et internationaux, l'importance de renforcer les capacités des unités financières à accéder à l'information, à développer des mécanismes d'échange d'expériences entre les autorités concernées, ainsi qu'à utiliser les dernières méthodes utilisées pour surveiller les flux financiers illicites a été abordée.

Le conseiller Ahmed said Khalil a souligné que l'Égypte avait

pris de nombreuses mesures pour lutter contre les flux financiers illicites dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, notant que l'État avait mis en place des systèmes complets de contrôle et de surveillance afin de détecter les cas de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

La séance a consisté à mettre en évidence le concept de flux financiers illicites et les dernières méthodes utilisées pour les mesurer conformément aux normes internationales, en mettant l'accent sur les différentes sources de ces flux, les crimes de corruption, la manipulation des factures commerciales, l'évasion fiscale et le rôle des Unités d'enquête financière dans la réduction de ces flux grâce à des experts de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des unités d'enquête financière dans les pays.



*Voir une couverture détaillée sur la séance à la page 37



Un film sur les efforts de l'État égyptien pour suivre la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption : <https://aca.gov.eg/News/2011.aspx>



La réunion du Groupe de travail sur les mesures préventives Les efforts de l'Égypte pour promouvoir l'intégrité et la transparence

L'Égypte a fourni un suivi complet de ses efforts dans la lutte contre la corruption et la promotion des valeurs d'intégrité et de transparence, cela a été signalé lors de son discours à la réunion du Groupe de travail sur les mesures préventives, le représentant de l'Égypte a déclaré dans son discours:

Monsieur le Président, Excellences mesdames et Messieurs, chefs et représentants des délégations des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption dans la salle et en ligne ...Je vous adresse mes salutations et mon appréciation.

Permettez-moi de vous présenter une partie des efforts de l'État égyptien dans le domaine des mesures préventives comme suit:

- La Constitution de la République arabe d'Égypte en 2014 contient de nombreux articles qui obligent l'État à lutter contre la corruption, à promouvoir les valeurs d'intégrité et de transparence et à développer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption.
- La création du Comité national de coordination pour la prévention et la lutte contre la corruption, qui comprend toutes les forces de l'ordre, tous les ministères concernés et des représentants de la société civile et du secteur privé et est compétent pour mettre en œuvre des mesures visant à réduire la corruption dans l'État.
- Émettre et suivre la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption dans sa première et deuxième étapes et les résultats positifs obtenus, où le taux de réussite dans la mise en œuvre de la phase actuelle a atteint 85% des objectifs au cours des années 2019 et 2020
- La promulgation de la loi sur la fonction publique réglementant les dispositions applicables à la fonction publique, qui prévoit que l'État garantit les droits et la protection des salariés et interdit toute discrimination entre eux.
- La préparation et la publication de nombreux codes de conduite, dont le code de déontologie des employés de l'appareil administratif de l'État, ainsi que la publication d'un guide pour l'application de la Charte d'intégrité dans le secteur privé et d'une charte éthique pour les étudiants universitaires. De plus, un cours obligatoire a été adopté dans toutes les universités égyptiennes sous le nom de «droits de l'homme et lutte con-

tre la corruption» et un code de conduite professionnelle a été préparé pour les ONG et les institutions égyptiennes.

- Promulguer la loi réglementant les contrats conclus par les pouvoirs publics, qui a permis de relever de nombreux défis.
- La régularité du ministère des finances à publier le budget général et le plan des marchés publics sur son site internet.
- Préparer un système complet de liaison et d'intégration des bases de données nationales à l'appui de l'orientation de l'État égyptien vers la mise en œuvre des projets d'infrastructure de l'information et de transformation numérique, ainsi que préparer et publier un guide complet pour tous les services gouvernementaux fournis aux citoyens et le rendre disponible sur le portail du gouvernement égyptien.
- Mener des campagnes d'information pour éduquer les citoyens sur les dangers de la corruption, raviver la conscience de la société et souligner que le changement commence par soi-même, et éduquer les citoyens sur certains des crimes et sanctions qui leur sont prescrits.
- Participation des organisations de la société civile aux réunions du mécanisme d'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
- Mettre en œuvre une enquête sur l'opinion des travailleurs sur l'environnement de travail en 2019 et prendre les mesures nécessaires pour améliorer la valeur de l'indice.
- Fournir 45 services électroniques sur le portail numérique égyptien et 42 services électroniques sur le portail des services locaux et mettre en œuvre une enquête auprès des citoyens pour mesurer leur satisfaction à l'égard de ces services.
- Mise en œuvre d'un modèle de simulation de la conférence des États parties, qui a été mis en œuvre avec l'aide de jeunes étudiantes et d'étudiants des facultés de l'Université du Caire et en coordination entre l'Autorité de Contrôle Administratif, l'Université du Caire et l'Agence des États-Unis pour le développement international et en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le modèle est une expérience unique visant à impliquer les jeunes dans les mesures prises au niveau international dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption.

Merci, Monsieur le Président



Assistant du président de l'Autorité de Contrôle Administratif lors de la séance «post-covid» C'est ainsi que l'Égypte a triomphé de l'épidémie

Le Général Khaled Abdel Rahman, président adjoint de l'Autorité de Contrôle Administratif, a souligné que l'Égypte est l'un des pays qui ont pris de nombreuses mesures pour faire face aux répercussions de la pandémie de corona, non seulement au niveau économique ou social, mais que l'État égyptien a également traité de manière significative au niveau institutionnel, renforçant la gouvernance et luttant contre la corruption conformément aux recommandations émises par les organismes internationaux à cet égard, considérant les questions de gouvernance et de lutte contre la corruption comme des questions intersectorielles dans toutes les actions prises par l'État égyptien. Cette section présente le cadre institutionnel pour faire face à la crise du coronavirus et les mesures les plus importantes prises par l'État égyptien en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

Lors de son discours dans la séance «post-covid», qui s'est tenue dans le cadre des activités de la conférence, il a ajouté que l'État égyptien dispose d'un cadre institutionnel pour faire face aux crises et aux catastrophes représenté dans le secteur de la gestion des crises et des catastrophes au Centre d'information et d'Aide à la Décision du Conseil des ministres, en plus du Comité supérieur pour la gestion des crises et des catastrophes présidé par le Premier ministre, et l'adhésion d'un certain nombre de ministères concernés. Le conseil de Gouverneurs, dirigé par la Premier ministre représente le mécanisme faisant face à la crise dans les gouvernorats, le conseil examine les décisions prises par le Comité supérieur de gestion des crises et des catastrophes et suit leur mise en œuvre dans les gouvernorats. En ce qui concerne l'autorité législative, les commissions de la santé des Chambres des représentants et du Sénat suivent périodiquement les performances du gouvernement en ce qui concerne toutes les décisions liées à la crise, qu'il s'agisse de décisions sanitaires, de décisions concernant la fourniture de vaccins, de lieux de livraison de vaccins et de moyens de faciliter la fourniture de vaccins aux citoyens.

La propagation rapide du coronavirus a choqué les pays, incitant les gouvernements à mettre en œuvre des politiques rapides pour réagir. En raison de la confusion mondiale causée par la propagation du virus corona, de nombreuses organisations internationales et régionales et donateurs se sont tournés vers les gouvernements pour leur fournir des recommandations sur les politiques et procédures à adopter pour faire face aux répercussions économiques et financières de la pandémie et pour en atténuer la gravité. L'Égypte a été l'un des pays qui a tenu à publier tout ce qui concerne les plans de relance adoptés en réponse à la pandémie, que ce soit pour les particuliers ou les

L'État égyptien s'est attaché à l'utilisation efficace de la technologie, à travers des mécanismes clairs qui fournissent divers services, et s'efforce de réduire les opportunités de corruption. En outre, le gouvernement égyptien s'est efforcé d'avoir et d'appliquer des critères clairs et transparents pour identifier les destinataires prioritaires du vaccin, que le ministère égyptien de la Santé a suivis pour assurer une distribution équitable du vaccin.



entreprises, ou pour les secteurs les plus touchés, à travers l'«Observatoire des mesures Covid-19», qui a été publié par le Ministère de la planification et du développement économique pour suivre toutes les mesures prises par l'État.

Il a ajouté que dans le cadre de la volonté de l'État égyptien de renforcer la transparence concernant les mesures prises pendant la pandémie et de soutenir les groupes les plus démunis, l'Égypte a mis en place un observatoire des politiques et des programmes qui répondent aux besoins des femmes pendant la pandémie émergente de coronavirus. L'Égypte est l'un des premiers pays au monde à mettre en place un tel observatoire. Le Conseil national des femmes a préparé un document d'orientation qui comprend une analyse de la situation actuelle des femmes et des mesures proposées pour répondre à la propagation du virus, dans le cadre de son impact sur la santé, l'éducation, la protection sociale, la violence à l'égard des femmes, la représentation dans la prise de décision lors de la gestion de crise, impact sur les opportunités économiques, et le renforcement des données et des connaissances. L'accent mis sur les politiques et les actions axées sur les femmes a conduit l'ONU Femmes et le PNUD à saluer les mesures prises par l'État égyptien, dans un rapport sur le suivi de la réponse mondiale en matière de genre, en mettant l'accent sur les pays d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale. Le rapport note que l'Égypte se classe au premier rang des pays d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale en termes de mesures et d'actions prises dans trois domaines: «la protection économique des femmes, les soins non rémunérés et la lutte contre la violence à l'égard des femmes».

Le gouvernement égyptien a également tenu à la disponibilité de mécanismes de plainte liés à la pandémie de corona, et par conséquent, le système de plainte unifié du Conseil des ministres a travaillé pour recevoir, traiter et répondre aux plaintes

liées à la pandémie, que ce soit des institutions ou des particuliers. Le système de plaintes offre aux citoyens la possibilité de déposer une plainte par l'intermédiaire du portail du système.

Conformément aux recommandations émises par les organismes internationaux, l'État égyptien a mis l'accent sur l'utilisation efficace de la technologie, grâce à des mécanismes clairs qui fournissent divers services, et s'efforce de réduire les possibilités de corruption. En outre, le gouvernement égyptien s'est efforcé d'avoir et d'appliquer des critères clairs et transparents pour identifier les destinataires prioritaires du vaccin, qui ont été suivis par le ministère égyptien de la Santé pour assurer une distribution équitable du vaccin.

Le Ministère de la Santé a tenu à lancer l'application «santé de l'Égypte», qui comprend des informations et des données mises à jour sur le virus et l'étendue de sa propagation, ainsi que des directives relatives à la gestion du virus en cas d'infection, ou en cas de contact avec une personne infectée, l'application fournit également des services pouvant être obtenus auprès de diverses unités de santé, en plus du mécanisme de signalement en cas de suspicion d'infection par le virus.

Un site Web officiel a été lancé pour recevoir les demandes d'inscription au vaccin et pour identifier les catégories prioritaires à travers celui-ci, les catégories prioritaires comprenaient «les travailleurs du secteur médical, les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques», et le Ministère de la Santé ne s'est pas limité au site Web uniquement, mais a également fourni des services via la hotline pour les groupes qui ne peuvent pas s'inscrire via le site Web. Il convient de mentionner que la campagne de santé 100 millions lancée au cours de l'année 2018 a contribué de manière significative au succès de ce système grâce à l'existence d'une base de données intégrée des personnes atteintes de maladies chroniques.

L'État égyptien dispose d'un cadre institutionnel pour faire face aux crises et aux catastrophes représenté dans le secteur de la gestion des crises et des catastrophes au Centre d'information et d'Aide à la Décision du Conseil des ministres, en plus du Comité Supérieur pour la gestion des crises et des Catastrophes présidé par le Premier ministre, et la composition d'un certain nombre de ministères concernés.

Le Ministère égyptien de la Santé et de la population a également lancé l'application «passeport sanitaire» qui est utilisé à diverses fins de voyage, et pour prévenir la corruption, il faut s'inscrire sur la demande via le numéro national ou le passeport, et l'application est liée au système d'enregistrement du vaccin pour identifier le nombre et le type de doses obtenues par la personne et la date d'obtention.

En ce qui concerne les recommandations des organisations internationales visant à renforcer les systèmes d'administration publique, de passation des marchés et de gestion des finances publiques afin de renforcer le contrôle de la planification et de l'allocation budgétaire pour faire face à la pandémie, de renforcer le contrôle des changes et de diffuser la répartition des allocations financières destinées à faire face à la crise afin d'assurer la responsabilité et la transparence dans l'allocation des allocations, l'Égypte disposait d'un ensemble de mesures visant à la répartition équitable et transparente des allocations financières destinées à faire face à la crise, en plus de l'existence de règles strictes pour traiter les marchés publics afin de réduire la corruption.

Le gouvernement égyptien a également tenu à lancer plusieurs campagnes de sensibilisation des citoyens à la lutte contre le virus, en coopération avec divers médias et médias sociaux.

Le général Khaled a déclaré que dans le cadre de la lutte contre le coronavirus émergent, le Ministère de la planification et du développement économique, en coopération avec «Truss Egypt», une organisation de la société civile, et avec la participation d'un grand nombre de propriétaires et de chefs d'entreprises, a lancé la campagne «Misr hata'adi (l'Égypte surmontera la crise)» comme première initiative populaire pour faire face aux effets économiques du Coronavirus afin de soutenir les groupes les plus touchés, en stimulant le secteur privé, pour assurer la préservation et l'inviolabilité de l'emploi.



Sur trois séances et neuf objectifs

L'Égypte passe en revue son expérience en matière de lutte contre la corruption

Lors de l'accueil de la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, la République arabe d'Égypte a tenu à veiller à ce que la conférence émerge d'une manière qui reflète la position régionale et internationale de l'Égypte et les efforts déployés par l'État égyptien pour lutter contre la corruption aux niveaux national et international. À cet égard, l'Égypte a organisé une série de séances parallèles en marge de la conférence dans le but d'examiner et de partager l'expérience égyptienne en matière de lutte contre la corruption, conformément aux principaux axes contenus dans la Convention des Nations Unies contre la corruption, à laquelle l'Égypte a adhéré en 2005, et conformément à la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2019-2022.

Les séances ont consisté en trois séances en petits groupes : « Stratégie nationale de lutte contre la corruption : Meilleures pratiques et défis, rôle des unités de renseignement financier dans la lutte contre les flux financiers illicites, meilleures pratiques et principales contraintes pour recouvrer le produit de la corruption ». Cet article passe en revue les faits saillants des trois séances et leur relation avec la mise en œuvre des piliers fondamentaux de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption :

Premièrement: Stratégie nationale de lutte contre la corruption : Meilleures pratiques et défis

L'Autorité de Contrôle Administratif, chargée de préparer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la corruption, a organisé une séance extraordinaire intitulée « Stratégie Nationale de lutte contre la corruption: Meilleures pratiques et défis ». Le président de l'Autorité de Contrôle Administratif, des représentants de gouvernements et d'organisations internationales et régionales ont participé à la réunion. La séance a passé en revue les différents cadres institutionnels et législatifs adoptés par l'Égypte pour mettre en œuvre l'article V de la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui prévoit « l'élaboration et la consolidation de politiques efficaces de lutte contre la corruption coordonnées », que l'Égypte a traduites par le lancement de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption dans ses versions, où l'Égypte a lancé la première version de la stratégie 2014-2018, suivie de la deuxième version de la stratégie 2019-2022.

La séance extraordinaire a porté sur le rapport le plus important sur les résultats du suivi de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (2019-2022), qui a été publié aux niveaux local et international, où le rapport a été fourni en arabe, anglais et français, afin d'améliorer la transparence et de le fournir aux citoyens, aux chercheurs et aux divers organismes nationaux et internationaux pour identifier les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie. La séance extraordinaire a également couvert une explication approfondie du suivi de la mise en œuvre de la stratégie, qui a été attribuée à 104 points focaux dans différentes entités

La séance a porté sur la position exécutive des neuf objectifs de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption, dirigés par le premier objectif « développer un appareil administratif efficace », qui représente 16% de la stratégie et a été mis en œuvre conformément à l'objectif au cours de la période écoulée avec un taux de réussite de 43,05%.

et distribuée à tous les gouvernorats pour qu'ils soumettent leurs rapports au Comité national de sous-coordination pour la prévention et la lutte contre la corruption. Au cours des deux premières années de la stratégie, 85,27 % de l'objectif sur deux ans a été atteint. Cela a été fait dans les circonstances exceptionnelles du déclenchement de la pandémie corona.

La séance a porté sur la position exécutive des neuf objectifs de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption, dirigés par le premier objectif « développer un appareil administratif efficace », qui représente 16% de la stratégie et a été mis en œuvre conformément à l'objectif au cours de la période écoulée avec un taux de réussite de 43,05%. L'une des pratiques les plus efficaces pour atteindre cet objectif est de relier toutes les unités comptables du pays au système de gestion de l'information financière du gouvernement, d'activer le Prix égyptien pour l'excellence gouvernementale et de préparer un manuel pour le travail d'audit interne. Le deuxième objectif de la stratégie sur la « fourniture de services publics de haute qualité », représentait 11% de la stratégie et a été mis en œuvre conformément à l'objectif au cours de la période écoulée avec un taux de réussite de 79%. Grâce à cet objectif, le gouvernement égyptien a réussi à fournir plus de 45 services électroniques via le portail numérique égyptien et 42 services électroniques via le portail des services locaux, ainsi que la mise en place d'une enquête auprès des citoyens sur leur satisfaction vis-à-vis des services fournis par voie électronique.

Quant au troisième objectif, qui se concentre sur « l'activation des mécanismes de transparence et d'intégrité »,

il représente 13% de la stratégie et a été mis en œuvre conformément à l'objectif au cours de la période écoulée avec un taux de réussite de 78,98%. L'une des pratiques les plus réussies pour atteindre cet objectif a été de continuer à publier le budget des citoyens, en plus de publier le rapport sur le suivi de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption et de lancer le portail des marchés publics. Alors que le quatrième objectif était axé sur le développement de la structure législative soutenant la lutte contre la corruption. Cet objectif représente 11% de la stratégie. Il a été mis en œuvre conformément à l'objectif au cours de la période écoulée avec un taux de réussite de 51,28%. Les pratiques les plus réussies dans le cadre de cet objectif sont la publication d'un ensemble de lois soutenant la lutte contre la corruption, notamment la loi n°17/2020 modifiant certaines dispositions de la loi sur le blanchiment d'argent et la loi n°18/2019 réglementant les moyens d'utiliser le paiement électronique.

En ce qui concerne le cinquième objectif de la stratégie, « modernisation des procédures judiciaires pour une justice rapide », nous constatons que, comme 6% de la stratégie, cet objectif a été mis en œuvre conformément à l'objectif au cours de la période écoulée avec un taux de réussite de 95,31%. L'objectif comprend le développement de l'infrastructure des communications et des technologies de l'information et l'automatisation du système de travail judiciaire, l'utilisation d'applications intelligentes dans la fourniture de services judiciaires, ainsi que l'activation du système électronique de contentieux civil, le contentieux électronique devant les tribunaux économiques, le développement de systèmes de collecte de données auprès des tribunaux, en plus du démarrage du Projet de divulgation financière automatisée. Le sixième objectif, « soutenir l'application de la loi pour prévenir et combattre la corruption », représentait 11% de la stratégie et a été mis en œuvre au cours de la période écoulée avec un taux de réussite de 76,92%. La mise en œuvre de l'objectif VI de la stratégie a donné lieu à deux publications de l'Indice local de perception de la corruption en 2019 et 2020.

Le septième objectif visait à sensibiliser davantage la communauté à l'importance de la prévention de la corruption et l'objectif représente 15% de la stratégie et a été mis en œuvre au cours de la période écoulée avec un taux de réussite de 94,69%. L'une des pratiques les plus réussies à cet effet est le rôle important joué par l'Académie nationale de lutte contre la corruption dans l'éducation, la formation et la recherche liées à la lutte contre la corruption. Cet objectif comprenait également l'organisation par l'Égypte du premier modèle de simulation de la conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption en Égypte et au Moyen-Orient, en coopération avec l'Agence des États-Unis pour le développement international et l'Université du Caire, dans le but de sensibiliser les étudiants aux questions de prévention et de lutte contre la corruption, en plus d'enseigner le cours sur les droits de l'Homme et la lutte contre la corruption dans tous les collèges. En ce qui concerne le huitième objectif de la stratégie, qui consiste en « l'activation de la coopération internationale et des communautés régionales dans la prévention et la lutte contre la corruption » pour représenter 10% de la stratégie, il a été mis en œuvre au cours de la période écoulée avec un taux de réussite de 100%. L'adhésion de l'Égypte aux organes de lutte contre la corruption, « Réseau des Autorités de Prévention de la corruption », le Réseau mondial de lutte contre la corruption de la société « Globe Network », est en tête des pratiques réussies de cet objectif ; en plus des travaux sur la question des sports de corruption, de la coopération et de la coordination entre les différentes autorités pour la mise en œuvre de la Convention Arabe contre la corruption, la Convention Africaine contre la corruption.

Sur le neuvième objectif de la stratégie, « la participation des organisations de la société civile et du secteur privé à la prévention et la lutte contre la corruption » représentait 7% de la stratégie, l'objectif a été mis en œuvre au cours de la période écoulée avec un taux de réussite de 85,71%. Le gouvernement a réussi à mettre en œuvre le neuvième objectif consistant à mettre en œuvre de nombreuses pratiques fructueuses, au premier rang desquelles l'adhésion de représentants de la société civile à la sous-commission nationale de coordination pour la prévention et la lutte contre la corruption, l'élaboration d'un code de conduite pour les employés des institutions et des ONG et la sensibilisation des organisations de la société civile à l'importance de la

Le septième objectif visait à sensibiliser davantage la communauté à l'importance de la prévention de la corruption et l'objectif représente 15% de la stratégie et a été mis en œuvre au cours de la période écoulée avec un taux de réussite de 94,69%. L'une des pratiques les plus réussies à cet effet est le rôle important joué par l'Académie nationale de lutte contre la corruption dans l'éducation, la formation et la recherche liées à la lutte contre la corruption.

L'Égypte a passé en revue de nombreuses étapes et mesures opérationnelles qu'elle a prises dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme pour lutter contre toutes les formes de flux financiers illicites. L'expérience de l'État égyptien en matière de mise en place de systèmes complets de supervision et de contrôle de diverses formes de flux de trésorerie

prévention de la corruption. Cette séance a montré les efforts déployés par l'État égyptien pour atteindre des objectifs particuliers de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption. Il est clair que l'État est déterminé à mettre en œuvre les objectifs de cette stratégie malgré les défis auxquels il est confronté.

Deuxièmement : Le rôle des Unités d'enquête financière dans la lutte contre les flux financiers illicites*

L'Égypte a organisé une séance extraordinaire intitulée « Le rôle des Unités d'enquête financière dans la lutte contre les flux financiers illicites » en marge de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Au cours de cette séance, qui a été animée par le groupe LBC/FT en présence du président de l'Autorité de Contrôle Administratif et de la participation de M. Ghada Wali, directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), il a été question de l'importance de renforcer les capacités des unités d'enquête financière pour obtenir des données et des informations et s'appuyer sur des mécanismes actualisés pour l'échange d'expériences et d'expertise entre les différentes institutions et entités impliquées dans la lutte contre les flux financiers illicites.

Il convient de noter que le sujet de cette séance est l'un des sujets importants qui concernent les personnes intéressées par les questions de lutte contre la corruption, en particulier l'impact de ces flux sur le processus de développement, car les flux financiers illicites affectent négativement les ressources des pays, en particulier les pays en développement. Ainsi, les unités d'enquête ont le rôle principal dans la détection et la lutte contre les réseaux de corruption qui fonctionnent conformément au système des flux financiers illicites.

La séance a abordé certaines questions urgentes liées aux flux financiers illicites, par exemple, la séance a souligné l'importance de mesurer les flux financiers illicites, ce qui est important pour le suivi et la quantification de ces flux. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a mis au point une nouvelle méthode de mesure statistique des flux financiers illicites. L'Égypte est l'un des pays qui mesurent actuellement les flux financiers illicites. L'Égypte a passé en revue de nombreuses étapes et mesures opérationnelles qu'elle a prises dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme pour lutter contre toutes les formes de flux financiers illicites. L'expérience de l'État égyptien en matière de mise en place de systèmes complets de supervision et de contrôle de diverses formes de flux de trésorerie afin de détecter et de combattre tout cas de blanchiment d'argent ou de financement d'opérations terroristes a été mise en évidence.

Des représentants experts de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des Unités d'enquête financière des États ont examiné et clarifié la notion de flux financiers illicites et les méthodes les plus récentes utilisées pour les mesurer conformément aux normes internationales, en mettant l'accent sur les différentes sources de ces flux, les délits de corruption, la manipulation de factures commerciales, l'évasion fiscale et le rôle des unités d'enquête financière dans la réduction de ces flux. Le royaume d'Arabie saoudite, pour sa part, a passé en revue les efforts du royaume dans le domaine de la lutte contre les flux financiers illicites, à travers le développement de systèmes électroniques utilisés pour faciliter le processus de déclaration à la Direction générale saoudienne des enquêtes financières. Les participants à la séance ont souligné les risques croissants de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et leurs effets négatifs sur la stabilité financière, la sécurité et l'économie des pays, qui est mise en évidence par l'évolution du volume des fonds confisqués de ces crimes, où les recettes fiscales estimées non payées par les réseaux criminels en dehors des budgets des pays s'élevaient à environ 427 milliards de dollars par an. Cela nécessite une collaboration et une coopération accrues entre les autorités concernées pour se tenir au courant des mécanismes organisés et des techniques modernes et sophistiquées utilisées par les réseaux criminels impliqués dans les opérations de blanchiment d'argent.

La séance a également examiné l'importance de travailler au renforcement des capacités des unités d'enquête financière pour la formation, la fourniture de ressources et l'identification de domaines d'importance croissante tels que les monnaies numériques et autres. La séance a également abordé l'importance d'élaborer en permanence des directives pour lutter contre les flux financiers illicites



afin de suivre l'évolution de la situation, en particulier l'évolution technologique. La séance a également mis l'accent sur l'importance de renforcer la coopération entre les secteurs public et privé, étant donné que le secteur privé occupe une grande partie de la conversation sur les flux financiers illicites et que, par conséquent, les mécanismes qui favorisent la coordination et la coopération entre les secteurs public et privé, tels que les mécanismes de dénonciation, contribueront considérablement à réduire ces flux. La séance a également examiné la relation étroite entre les flux financiers illicites et le recouvrement des avoirs, le recouvrement des avoirs contribuant à réduire les flux financiers illicites.

Cette séance a montré la grande importance de la question des flux financiers illicites. Elle a également montré le rôle grand et important joué par les unités d'enquête financière dans la répression de ces flux. Elle a reflété également le rôle important joué par l'Égypte dans ce dossier par l'intermédiaire de l'unité de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que les efforts déployés par le pays pour mettre en œuvre la Stratégie nationale de lutte contre la corruption dans le cadre plus large de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Troisièmement: Les Meilleures pratiques et les défis les plus importants pour le recouvrement des produits de la corruption

Le Ministère public égyptien a organisé un événement spécial intitulé: «Les Meilleures pratiques et les défis les plus importants pour le recouvrement des produits de la corruption», au cours duquel les meilleures mesures prises par le ministère public égyptien dans le domaine du recouvrement des avoirs ont été discutées. À la tête de ces mesures a été la promulgation de la loi n° 28 de «2015» sur la création et l'organisation du Comité national pour le recouvrement des fonds, des avoirs et des avoirs à l'étranger. Le comité comprend le procureur général et certains ministères et autorités de contrôle et judiciaires concernés afin d'unir les efforts pour prendre les mesures nécessaires pour suivre et récupérer les fonds et pour statuer sur les demandes de conciliation. Ces efforts ont été couronnés de succès car le comité a pu récupérer environ 9 milliards de livres égyptiennes, soit 600 millions de dollars des États-Unis, sur les montants perçus pour les crimes de corruption après que les auteurs ont présenté des demandes de réconciliation avec le comité.

La séance a examiné les procédures relatives à la délivrance d'ordonnances empêchant la cession des avoirs des accusés dans des affaires de corruption, y compris les fonds des accusés et de leurs conjoints et enfants mineurs, ainsi que l'extension du champ d'application de ces décisions à l'intérieur et à l'extérieur de la République, ainsi que les fonds connus et inconnus. Un certain nombre de parties concernées travaillent ensemble à la mise en œuvre de ces procédures, notamment l'Autorité de contrôle administratif, l'Unité d'enquête sur les fonds publics et l'Unité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La séance a également examiné les progrès accomplis

La séance a également examiné l'importance de travailler au renforcement des capacités des unités d'enquête financière par la formation, la fourniture de ressources et l'identification de domaines d'importance croissante tels que les monnaies numériques

Le Ministère public égyptien a organisé un événement spécial intitulé: «Les Meilleures pratiques et les défis les plus importants pour le recouvrement des produits de la corruption», au cours duquel les meilleures mesures prises par le ministère public égyptien dans le domaine du recouvrement des avoirs ont été discutées.

dans le domaine de la coopération internationale en matière de recouvrement des avoirs, qui a récemment été marquée par le dépôt de plusieurs demandes d'entraide judiciaire auprès d'États étrangers en vue d'enquêter, de geler, de confisquer et de restituer tous les avoirs et produits de la corruption. Ces efforts comprenaient la communication directe avec des spécialistes d'autres pays par le biais de plusieurs réunions bilatérales, l'ouverture de canaux de communication directs et indirects avec les responsables des pays concernés, ainsi que la réussite de la décision de l'Union européenne et de l'Union suisse de geler les fonds et les avoirs des accusés à l'étranger, et enfin le suivi des accusés par la délivrance de mandats d'arrêt internationaux et l'inscription des accusés sur les listes du Bulletin Rouge de l'Organisation internationale de police criminelle.

La séance a également inclus des discussions sur les défis de fond et de procédure les plus importants pour recouvrer le produit de la corruption à l'étranger. Il s'agit notamment de formalités excessives et de retards dans la réponse aux demandes d'assistance judiciaire, tels que la détermination de l'emplacement des fonds à geler dans les institutions financières de l'État requérant, ainsi que de retards ou de l'absence de réponse à l'application des dispositions par contumace en raison de systèmes législatifs et juridiques différents dans chaque État. En outre, certains États ne divulguent pas l'identité des véritables propriétaires de sociétés transfrontières, ce qui entraîne une longue période de suivi et de recouvrement des fonds pillés et la délivrance de jugements définitifs.

La réunion s'est conclue par plusieurs recommandations importantes visant à améliorer le recouvrement des recettes. Il s'agissait notamment de mettre en place des mécanismes de communication plus efficaces avant d'envoyer des demandes d'assistance judiciaire afin qu'elles puissent être rédigées d'une manière acceptable pour les tribunaux étrangers et que les États requis évitent des formalités excessives et fassent preuve d'une réelle volonté politique de restituer le produit de la corruption à leurs propriétaires. Comme les deux séances précédentes, cette séance a montré les efforts et les actions de l'État égyptien dans la prévention et la lutte contre la corruption, et le rôle joué par le Ministère public égyptien dans la récupération des produits de la corruption.

Les séances extraordinaires organisées par la République arabe d'Égypte ont été bien accueillies par les délégations participantes, notamment des représentants d'États et d'organisations de la société civile, ainsi que des organismes internationaux et régionaux s'occupant de la lutte contre la corruption. Les séances ont été suivies d'un grand nombre d'interventions et de discussions qui ont enrichi ces séances et leur ont permis de formuler de nombreuses recommandations pratiques pouvant être mises en œuvre dans les domaines de la lutte contre la corruption sous toutes ses formes et modèles. Ces séances ont reflété - y compris les mesures prises et les défis à surmonter - la forte volonté politique de l'Égypte de lutter contre la corruption et la détermination du pays à mettre en œuvre ses obligations internationales, régionales et internationales pour faire face à ce phénomène, qui affecte grandement le processus de développement.



Pendant la séance de clôture, Le Président de l'Autorité de Contrôle Administratif: Nous avons clairement indiqué à la communauté internationale que la lutte contre la corruption reste au sommet de l'agenda politique

Le Général Hassan Abdil Shafi, président de l'Autorité de Contrôle Administratif, a déclaré lors de la séance de clôture que la Conférence a clairement montré à la communauté internationale que la lutte contre la corruption reste au sommet de l'agenda politique

« Mesdames et Messieurs les délégués, mesdames et messieurs ... Nous avons conclu les délibérations de la Conférence des États parties à sa neuvième session, la Conférence a examiné un certain nombre de questions de la plus haute importance pour l'avenir de la convention, et cette session conclut une année de lutte contre la corruption.

Cette session s'est tenue dans le sillage de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, qui a adopté une déclaration politique décrivant la voie à suivre pour nos travaux de prévention et de lutte contre la corruption pour les années à venir.

Nous avons clairement indiqué à la communauté internationale que la lutte contre la corruption reste au sommet de l'agenda politique, que les États renouvellent et renforcent leurs efforts pour mettre en œuvre les principes et les normes de la convention. La Conférence s'est assignée un certain nombre de tâches importantes pour l'avenir. Beaucoup de travail nous attend. J'aurai l'honneur de travailler avec d'éminentes délégations sur le chemin de la dixième session.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance pour le rôle actif joué par vous tous, gouvernements, organisations intergouvernementales et société civile, dans cette Conférence. La société civile a joué un rôle important, comme le prévoit la convention. Nos contributions combinées aux efforts de lutte contre la corruption au titre de la convention ont une fois de plus prouvé que cette Conférence a abouti à des résultats positifs.

Permettez-moi de souligner que le gouvernement de la République

arabe d'Égypte a l'honneur et le plaisir d'accueillir cette session, ainsi que personnellement, et je voudrais également exprimer ma gratitude personnelle pour l'assistance fournie par le bureau élargi dans les travaux de la Conférence.

Je remercie tout particulièrement les vice-présidents de la Conférence pour leur soutien pendant la présidence de la plénière et les réunions tenues parallèlement à celle-ci.

Je pense que je parle au nom de toutes les délégations lorsque j'exprime notre gratitude à tout le personnel du secrétariat, qui a contribué et facilité nos travaux en préparant la documentation et en rédigeant le rapport de la session, ainsi qu'en fournissant des conseils et un soutien à toutes les délégations aux différentes étapes de nos délibérations.

Je voudrais également ajouter nos remerciements à toutes les personnes qui ont travaillé dans les coulisses et nous ont habilement aidés cette semaine, à tout le personnel des services de conférence qui a entrepris la réunion, y compris ceux qui ont édité, traduit, copié et distribué nos documents, ainsi qu'aux interprètes et au personnel technique de l'ingénierie sonore.

Je tiens également à exprimer ma gratitude et mes remerciements au secrétariat et à l'équipe des services de conférence pour leurs efforts accrus visant à réduire les impacts environnementaux négatifs pouvant découler de la tenue de cette session, en particulier en réduisant le gaspillage de papier en promouvant l'utilisation de documents électroniques et de services en ligne.

Je voudrais également exprimer une appréciation particulière pour le rôle de leadership joué par le Dr Ghada et le directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), non seulement lors de cette Conférence, mais aussi en dirigeant les travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Enfin, permettez-moi de vous souhaiter à tous un retour à la maison en toute sécurité.



Décisions importantes soulignées par la déclaration de Charm el-Cheikh Le Ministre Hassan Abdel Shafi annonce l'adoption du rapport de la neuvième session de la Conférence

Au cours de la séance de clôture de la journée de clôture de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à Charm el-Cheikh, la Conférence, présidée par le ministre Hassan Abdel Shafi Ahmed, a adopté le rapport de la neuvième session, ainsi que huit résolutions, dont la déclaration de Charm el-Cheikh présentée par la République arabe d'Égypte sur le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption en période d'urgence et de réponse et de relèvement des crises, et l'adoption d'une décision de procédure, y compris un accord sur le pays hôte de la dixième session de la Conférence .



5 Axes et 65 séances Conférence réussie dans des circonstances exceptionnelle

Les séances de la conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption constituent un des mécanismes principaux adoptés par la conférence depuis la tenue de sa première session en décembre 2006 à Amman au royaume de la Jordanie, l'idée d'organiser de telles séances a été approuvée afin d'assurer une tribune à tous ceux qui ont intérêt de tous azimuts pour que les gouvernements et organisations tant internationaux que nationaux pertinents puissent discuter des démarches essentielles qui doivent être prises dans le contexte de la mise à exécution effective de la Convention des Nations Unies contre la Corruption; cela cadre les cinq domaines principaux inclus dans la convention à savoir: les mesures préventives, l'incrimination; la mise en vigueur de la législation, la coopération internationale, le recouvrement d'actifs et d'avoirs, l'assistance technique, l'échange d'informations. Les séances sont tenues sous forme de séminaires en dehors des délibérations officielles.

On pourrait dire que lesdites séances sont organisées par les États soit dans le but d'examiner en détail leurs efforts nationaux en ce qui concerne la lutte contre la corruption et les défis auxquels ils font face, ou bien elles sont organisées par les autres organisations ou autorités en vue de discuter des questions préoccupant la scène internationale et qui sont toujours relatives à la corruption. Les séances ad hoc sont, donc, un accès important pour les États et organisations internationaux afin qu'ils puissent passer en revue et discuter des divers expériences et mécanismes liés à la mise en application de tous les articles prévus dans la convention, sans aux diverses pour autant oublier d'offrir l'opportunité d'autorités internationales pour examiner toute vocation ou développement survenu visant à promouvoir l'intérêt des ses aspects positifs et éviter ses impacts néfastes si jamais il en existe. L'article présente traite les questions vitales exposées par les séances ad hoc qui étaient organisées à la marge de la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption tenue à Charm El-Cheikh du 13-17 décembre 2021.

La tenue de la neuvième session de la conférence intervient dans le contexte des circonstances exceptionnelles imposées par la pandémie de Covid -19 avec ses défis, non seulement économiques et sociales, mais aussi ceux qui sont liés aux pratiques de la corruption au moment de la crise. Il s'agit des mêmes circonstances dans lesquelles la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies a été tenue contre la corruption en juin 2021, en vertu de cette session la déclaration politique a été engendrée pour affirmer l'importance de la conjugaison des efforts et l'engagement total aux mesures nécessaires à la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence et la mise en vigueur effective de la loi.

A considérer, les séances ad hoc organisées au cours de la neuvième session de ladite conférence, l'on retrouve qu'elles traduisent les circonstances extraordinaires dans lesquelles elles étaient tenues; elles ont reflété la discussion des efforts internationaux pour la mise à exécution du contenu

de la déclaration politique adoptée en matière des mesures préventives nécessaires pour réduire et combattre la corruption ayant à la tête l'abus du recours au système financier dans le but de dissimuler les actifs et avoirs résultant de la corruption, or, ces crimes, comme prévu dans la déclaration, sapent l'intégrité du système financier dans l'Etat notamment dans le contexte des répercussions du Covid19. Il ne faut pas négliger ainsi la prise davantage de mesures préventives afférentes à la régulation du marché public, la qualité des services médicaux offerts, la répartition des vaccins, l'interdiction de l'abus de l'usage des fonds ou finances consacrés aux urgences. En foi de quoi, les séances ad hoc ont concrétisé les cinq axes prévus ou inclus dans la Convention des Nations Unies contre la Corruption. La conférence a regroupé plus ou moins 65 séances ad hoc, dont 57 étaient au moins consacrées directement pour couvrir les cinq axes de la Convention. La répartition des séances sur les cinq axes, comme le montre le schéma suivant, révèle que la majorité des séances étaient focalisées sur l'axe de l'assistance technique et l'échange d'informations, suivi par l'axe des mesures préventives à raison de 19 séances pour chaque axe, tandis que l'axe du recouvrement d'avoirs a obtenu le moindre nombre des séances (annexe 1: liste des séances privées incluses à la marge de la neuvième session de ladite conférence).

Axe des mesures préventives: portant sur le renforcement de l'élaboration des politiques et pratiques efficaces et harmonieuses contre la corruption aussi bien que de leur mise à exécution, l'évaluation régulière et périodique des moyens techniques et des mesures administratives pertinents (séance 21).

Axe de l'incrimination et de la mise en vigueur de la loi: portant sur l'adoption des mesures législatives et autres à travers la fixation des infractions criminelles et autres couvrant un bon nombre de pratiques corrompives, si lesdits crimes ne sont pas effectivement incriminés conformément à la législation nationale (8 séances).

Axe de la coopération internationale: portant sur le partenariat afin de présenter des formes précises de l'aide juridique mutuelle en ce qui concerne toute preuve, et sa transmission pour s'en servir en cas d'extradition des criminels au tribunal (7 séances).

Axe du recouvrement d'avoirs et actifs: portant sur la récupération des avoirs par les propriétaires légaux y compris les États desquels ils ont été pris contrairement à la loi (4 séances).

Axe de l'assistance technique et d'échange d'informations: portant sur l'assistance technique, l'échange des renseignements et informations pertinentes entre les États membres (22 séances).

En ce qui concerne les séances axées sur les mesures préventives, des délégations ayant participé à l'organisation des séances ad hoc, ont traité les vocations, défis et pratiques les plus considérables sur la lutte contre la corruption. Les discussions étaient axées sur la promotion de l'intégrité dans les postes supérieurs importants dans l'Etat, et ce, à travers l'assurance des mécanismes efficaces d'interrogation à la

Il est à noter que la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention de l'ONU contre la corruption a permis aux participants d'échanger les informations et les expériences et de connaître les défis et les chances. Ces séances ont enrichi le savoir et ouvert la porte devant plus de recherches, d'études et de débats dans le but de renforcer les mécanismes de lutte contre la corruption et de mettre à exécution tous les axes énoncés dans la Convention de l'ONU contre la corruption.



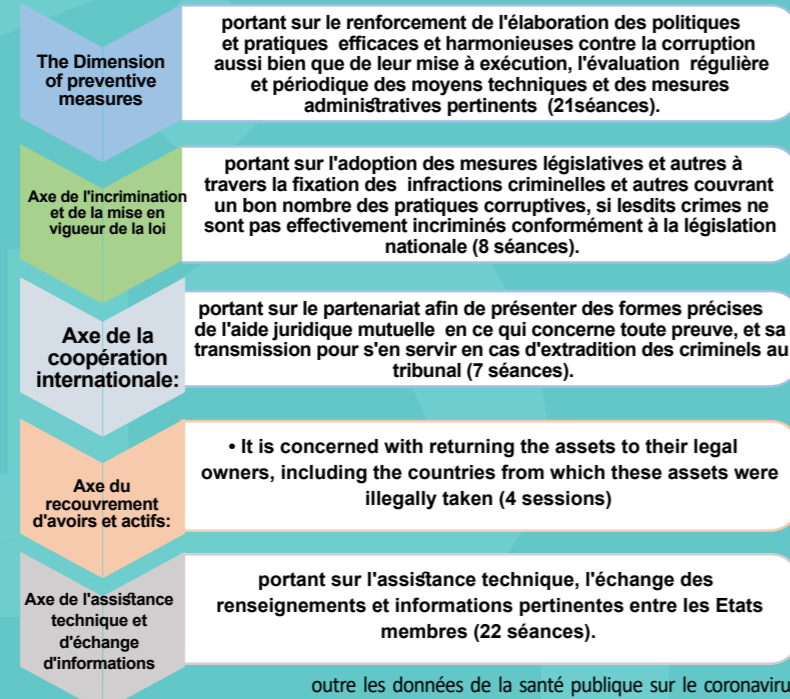
Résumé des travaux de la Conférence

lumière d'une répartition claire des compétences et charges liées aux dites responsabilités, afin de parer à toute confusion des rôles ayant probablement un impact négatif sur le processus d'interrogation. Aussi les initiatives législatives ou juridiques des Etats ont-elles traduit les réformes déjà faits pour se plier aux critères internationaux et défis auxquels ils font face dans le domaine de prévention de la corruption. D'ailleurs la lumière était braquée sur les défis faisant face à l'indépendance de la justice dans de nombreux pays qui attestent l'empiètement de la part des pouvoirs exécutifs ou législatifs faisant obstacle au pouvoir judiciaire et l'empêchent à assumer son rôle prévu dans les conventions internationales dont à la tête le contenu des deux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies 32/40 datées du 29 novembre 1985 qui prévoient le rôle impartial de la justice en statuant sur les affaires qui lui sont soumis. Les décisions doivent être rendues sur le bien-fondé des faits et conformément à la loi sans aucune restriction ou influences inexactes ou tentations, pressions, menaces et interventions, qu'elles soient directes ou indirectes, et ce, quelque soit l'autorité ou la raison. L'Etat de la Malaisie a examiné l'initiative de l'entreprise internationale Birdana anti-corruption focalisée sur l'indemnisation des individus licenciés arbitrairement de leur fonction à cause de leur rôle contre la corruption dans les endroits où ils travaillent.

Pour le domaine du recouvrement d'avoirs, certaines séances ont traité de nombreuses expériences internationales dont à la tête le Royaume uni, la République arabe d'Egypte, l'Arabie saoudite, et certains Etats en Amérique Latine en ce qui concerne les mécanismes différents utilisés dans le domaine de la coopération internationale afin de récupérer les avoirs perçus à travers les crimes de corruption couvrant les finances publique et privées de la part des personnes physiques ou morales ayant le contrôle sur ce fonds par la médiation des autorités et compétences qui leur sont accordées. Ils ont recouru à la conversion de ces finances à leur propriété personnelle sous une forme illégale soulignée dans la Convention des Nations unies contre la corruption. Les Etats participants ont mis l'accent sur la mise à exécution effective des mécanismes et mesures adoptés dans le but de récupérer les avoirs et actifs, affaire nécessitant une coopération réelle et sincère de toutes les parties internationales accréditées; les discussions ont souligné également la nécessité de convenir sur des cadres et fondements juridiques unis étant donné que la différence énorme entre les législations des Etats en ce qui concerne la récupération des avoirs et actifs constitue une entrave d'envergure contre la reprise de la coopération internationale à ce propos, sachant que l'interdiction des afflux financiers illégaux, le blocus et la confiscation des avoirs et la récupération des actifs favorisent largement la lutte contre la corruption comme ils réduisent le potentiel des groupes criminels l'empêchant de s'infiltrer à l'économie; ce procédé soutient le développement durable et renforce la primauté de législation à tout échelon et partout dans le monde à tout niveau tant économique que de développement.

Dans le cadre du débat sur les orientations définies lors de la deuxième session du mécanisme de revue de la mise à exécution de la Convention des Nations Unies contre la corruption, de même que la manière, pour les différentes juridictions, de traiter les défis principaux à la récupération des avoirs, l'accent a été mis sur l'importance d'avoir disponibles de meilleurs renseignements sur le montant des recettes de la corruption soit bloquées, saisies, confisquées ou rendues sur le plan mondial pour pouvoir mesurer le succès marqué. Dans un contexte connexe, la Banque mondiale a passé en revue certains efforts déployés en collaboration avec les Etats partenaires concernant la mise en circulation des renseignements et la transparence dans de nombreux domaines tels que la transparence financière locale; la transparence de la propriété restreinte; la déclaration des actifs; la transparence fiscale; les critères de prestation des services et de la performance; de même que la nécessité de mettre à exécution ce qui est prévu dans la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'année 2021 portant sur la transparence du financement du secteur public, grâce à l'utilisation des outils numériques et des renseignements ouverts.

Le gouvernement de la Slovaquie et le gouvernement fédéral du Brésil ont débattu le rôle indispensable des plateformes numériques avec les bases de données portant sur le financement du secteur public y compris les achats publics,



Les Etats participants ont mis l'accent sur la mise à exécution effective des mécanismes et mesures adoptés dans le but de récupérer les avoirs et actifs, affaire nécessitant une coopération réelle et sincère de toutes les parties internationales accréditées; les discussions ont souligné également la nécessité de convenir sur des cadres et fondements juridiques unis étant donné que la différence énorme entre les législations des Etats en ce qui concerne la récupération des avoirs et actifs constitue une entrave d'envergure contre la reprise de la coopération internationale à ce propos

outre les données de la santé publique sur le coronavirus. L'on a souligné la transparence préventive comme instrument efficace qui sert à prévenir méthodologiquement la corruption. Il s'agit d'un élément essentiel pour bâtir la confiance entre citoyens et gouvernement, notamment en cas d'urgence et en temps de crises. En 2018, l'Etat brésilien a lancé le portail de transparence qui renferme des renseignements fixes et des analyses statistiques disponibles via un portail électronique qui a réussi à enregistrer plus de 19,5 millions de vues. On a également mis l'accent sur l'importance de mettre en place un cadre juridique et politique national pour les données étatiques qui tient compte des risques ayant trait à la protection de la particularité et du secret, simultanément avec l'accès facile aux données et à leur réutilisation.

Sur le plan de l'incrimination, ont été débattues les questions ayant trait à la protection des témoins et des indicateurs en application de l'article 32 de la Convention des Nations Unies contre la corruption qui prévoit que : « Chaque Etat Partie prend, conformément à son système juridique interne et dans la limite de ses moyens, des mesures appropriées pour assurer une protection efficace contre des actes éventuels de représailles ou d'intimidation aux témoins et aux experts qui déposent en ce qui concerne des infractions établies conformément à la présente Convention et, s'il y a lieu, à leurs parents et à d'autres personnes qui leur sont proches ». En fait, il a été souligné que 70% environ de tous les Etats passés en revue ont reçu des recommandations pour renforcer la protection des indicateurs en cas d'infraction et satisfaire à leurs besoins en assistance technique. D'ailleurs, nombreux sont les représentants des Etats et des différentes instances internationales qui ont souligné que la structure législative dans la plupart des Etats doit être révisée davantage afin de fournir tous les bien-fondés juridiques requis pour assurer, aux témoins et aux victimes qui déposent concernant des crimes de corruption, une protection efficace contre des actes éventuels de représailles ou d'intimidation.

Dans le même contexte, le gouvernement sud-africain a déclaré avoir lancé deux projets portant sur la protection des témoins dont le premier cherche à mettre en place et à améliorer des canaux de communication pour les indicateurs afin de pouvoir entrer en contact avec eux et de leur assurer toute sorte de protection requise. Par ailleurs, le projet tend à déterminer les points faibles et à établir les meilleures pratiques de nature à promouvoir la communication entre les indicateurs et les instances de lutte contre la corruption.

Il est à noter que la neuvième session de la Conférence des Etats parties à la Convention de l'ONU contre la corruption a permis aux participants d'échanger les informations et les expériences et de connaître les défis et les chances. Ces séances ont enrichi le savoir et ouvert la porte devant plus de recherches, d'études et de débats dans le but de renforcer les mécanismes de lutte contre la corruption et de mettre à exécution tous les axes énoncés dans la Convention de l'ONU contre la corruption.

Annexe 1 : liste des séances ad hoc tenues en marge de la 9ème session de la Conférence

Axes de la Convention	Séances ad hoc tenues lors de la 9ème session de la conférence
Axe des mesures préventives	<p>vers la mise en œuvre d'un document de travail visant à mettre fin à la corruption dans les Etats du Pacifique.</p> <p>Prévenir la corruption grâce à l'enseignement</p> <p>Adopter la souveraineté de la loi pour renforcer l'intégrité et rétablir la confiance</p> <p>Partenariats à secteurs multiples visant à dynamiser le mécanisme de revue de réforme des politiques générales</p> <p>Stratégies et plans d'action nationaux pour lutter contre la corruption : du développement à l'exécution et l'évaluation</p> <p>Expériences réussies et innovatrices pour prévenir la corruption dans le secteur public : ce que nous pouvons apprendre les uns des autres</p> <p>Les commandements féminins et leur rôle dans le renforcement des valeurs d'intégrité</p> <p>Intégrité et lutte contre la corruption dans la région arabe : développements et perspectives</p> <p>Protection du sport contre la corruption : ensemble tout le monde gagne</p> <p>Qui est vraiment l'indicateur en cas d'infraction ?</p> <p>Formation de l'avenir : enraciner le genre social dans la mise en œuvre de la Convention de l'ONU contre la corruption</p> <p>Rôle des services de renseignement financier dans la lutte contre les flux financiers illicites</p> <p>Données ouvertes et transparence pour renforcer l'intégrité du secteur public (transparence des finances publiques)</p> <p>Institutions financières du secteur privé : à l'avant-garde de l'intégrité financière</p> <p>Evaluation du travail de la réunion du groupe d'experts chargé de la corruption et des investissements internationaux, et régi par la résolution No. 9/8 du Conseil de sécurité</p> <p>9ème forum des parlementaires : application de l'intégrité</p> <p>La corruption : environnementale est un obstacle sur la voie de réaliser les objectifs du développement durable</p> <p>Rôle des professions différentes pour contrecarrer la corruption</p> <p>Traitement de la corruption transnationale organisée : lier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption</p>
Axe de l'incrimination et de la mise en vigueur effective de la loi	<p>La lutte contre la corruption internationale de Palerme à Mérida : les défis découlant des devises chiffrées et les nouveaux parcours à suivre pour récupérer les actifs</p> <p>Traitement de la corruption dans les systèmes pénitentiaires</p> <p>Formes contemporaines d'esclavage et de lutte contre la corruption : examen et traitement des lacunes dans les politiques</p> <p>Abus des activités de collecte des fonds aux fins de la corruption et les fins criminelles pertinentes</p> <p>Contact informel et coopération internationale : moyens de coopération et défis</p> <p>Rôle des parlements nationaux et des autres instances législatives dans la prévention et la lutte contre la corruption</p> <p>Défis et chances relatifs à la mise en œuvre de l'alinéa 40 de la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies : expériences des Etats lusophones</p> <p>Traitement de la corruption liée aux crimes écologiques</p>
Axe de la coopération internationale	<p>- Intégrité dans les questions ayant trait à la internationale gestion des frontières</p> <p>-Coopération transfrontalière pour mettre fin à la corruption : le réseau Globe est un réseau fonctionnel mondial pour les autorités chargées de mettre en œuvre la loi de lutte contre la corruption</p> <p>Efforts conjoints visant à combattre la corruption en Afrique : pensée continentale</p> <p>Intensification de l'action mondiale en vue de l'intégrité des affaires</p> <p>Réponse globale de nombreux secteurs à la corruption au Koweït</p> <p>Coopération entre de nombreux intéressés en matière de lutte contre la corruption : vue par le groupe de travail chargé de la lutte contre la corruption du groupe des 20</p> <p>Partisans de la société civile dans la lutte contre la corruption : présentation des meilleures pratiques régionales</p>
Axe du recouvrement des avoirs et actifs	<p>- Initiative de recouvrement des actifs dérobés (star)</p> <p>Meilleures pratiques et difficultés principales concernant le recouvrement du produit de la corruption</p> <p>Instruments et meilleures pratiques pour recouvrer les avoirs et confisquer les actifs</p> <p>Gestion de l'actif récupéré en Afrique : défis et chances</p>
Axe de l'assistance technique et l'échange d'informations	<p>- la nouvelle situation normale dans la lutte contre la corruption : l'expérience Malaisienne</p> <p>Les rapports de l'Etat sur les conventions contre la corruption sont-ils efficaces ? contemplations de l'Afrique</p> <p>Stratégie nationale de lutte contre la corruption : meilleures pratiques et défis</p> <p>Défis et chances que présente la technologie de l'information et des communications dans la prévention et la détection de la corruption, ainsi que dans le renforcement de l'intégrité et de la transparence</p> <p>Gestion économique efficace et intégrité financière pour réaliser les objectifs du développement durable</p> <p>Propriété du bénéficiaire : payer les obligations de la convention de l'ONU contre la corruption</p> <p>Initiative mondiale des villes de lutte contre la corruption à la lumière de la Convention de l'ONU contre la corruption</p> <p>L'Algérie contre la corruption : de nouvelles réformes légales et institutionnelles pour combattre la corruption</p> <p>Les femmes conductrices des travaux justes et vertueux</p> <p>Renforcement du rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption en Ouzbékistan</p> <p>Le progrès accusé en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption dans les milieux d'après conflit ; étude du cas de la Somalie</p> <p>A-t-on besoin d'un rapporteur spécial chargé de la lutte contre la corruption ? s'il en est ainsi, comment serait son mandat après le coronavirus ?</p> <p>Renforcement de la mise en œuvre de la Convention de l'ONU contre la corruption au niveau de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)</p> <p>Respect de notre engagement à la promotion de la coopération internationale corrompus et les produits de la corruption des refuges sûrs</p> <p>Le Sud-est de l'Europe : ensemble contre la corruption</p> <p>Le parquet général chargé de combattre la corruption fait l'objet d'attaques</p> <p>Orientations, défis et bonnes pratiques concernant la prévention et la lutte contre la corruption</p> <p>Renforcement du mécanisme de revue de mise en œuvre de la convention contre la corruption.</p>



Protocole d'entente entre l'Égypte et l'Arabie saoudite pour prévenir et combattre la corruption

En marge des réunions de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, M. Hassan Abdel Shafi Ahmed, président de l'Autorité de Contrôle Administratif, et M. Mazen al-kahmus, président de l'Autorité Saoudienne de Contrôle et de Lutte contre la corruption, ont signé un protocole d'accord dans les domaines de la prévention, de la lutte et de la prévention de la corruption et de l'échange d'expériences bilatérales entre eux dans ce domaine ainsi que dans le domaine de la formation par le biais de l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption.



Le chef de l'Autorité de Contrôle Administratif rencontre le chef de l'Autorité française de Lutte contre la Corruption



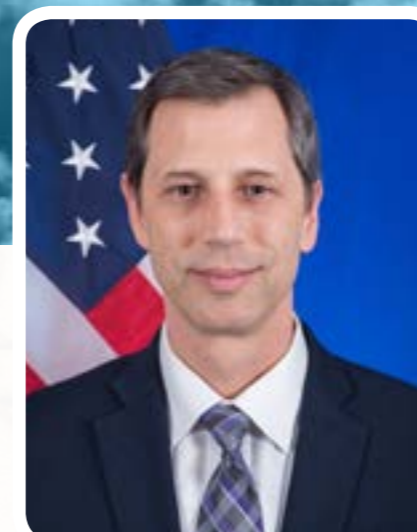
En marge des réunions de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption à Charm el-Cheikh, M. Hassan Abdel Shafi Ahmed, chef de l'Autorité de Contrôle Administratif a rencontré M. Charles Duchaine, chef de l'Autorité Française de Lutte contre la Corruption. La réunion a discuté des moyens de coopération future entre les deux parties dans des domaines d'intérêt commun et des thèmes de la prévention et de la lutte contre la corruption et de la sensibilisation à ses risques, de l'échange d'experts et d'expériences entre les deux parties, et de l'attention portée à la formation sur l'utilisation des moyens modernes pour détecter les crimes de corruption et les enquêtes financières. Les deux parties ont également convenu que l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption de l'Autorité de Contrôle Administratif recrutera des experts de la partie française pour former des cadres dans les organes correspondants du continent africain à travers l'Académie à la lumière de l'intérêt de l'Égypte pour la diffusion des connaissances et l'échange d'expériences et de cultures entre les différents pays africains.





Le président adjoint de l'Autorité de Contrôle Administratif rencontre le président de la Commission Malaisienne de lutte contre la corruption Ils ont discuté des moyens de coopérer dans l'échange d'expériences dans la lutte contre la corruption

En marge des réunions de la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à Charm el-Cheikh, le Vice-Premier Ministre Khalid Abdul Rahman, vice-président de l'Autorité de Contrôle Administratif pour les affaires de l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption et de Coopération Internationale, a rencontré M. Tan Sri Azam Baki, Président de la Commission Malaisienne de lutte contre la corruption. La réunion a discuté des moyens de coopération entre les deux parties dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la corruption, de la sensibilisation à ses risques, de l'échange d'expériences entre les deux parties, ainsi que dans le domaine de l'échange d'informations dans le domaine de la lutte contre les crimes de corruption, la coopération entre l'Autorité de contrôle administratif et la commission Malaisienne étant étendue depuis de nombreuses années dans tous les aspects de la prévention et de la lutte contre la corruption et de la formation, et l'accord de coopération entre les deux parties sera renouvelé au cours de la période à venir. La réunion a discuté des moyens de coopération bilatérale dans les domaines de la formation aux activités de lutte contre la corruption et des domaines connexes de coopération entre l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption et l'Académie Malaisienne de lutte contre la corruption.



Rencontre avec le sous-secrétaire d'État adjoint par vidéoconférence

En marge des réunions de la conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à Charm el-Cheikh, M. Khalid Abdulrahman, président adjoint de l'Autorité de Contrôle Administratif pour les affaires de l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption et de coopération internationale, et M. Walsh James, le sous-secrétaire d'État adjoint des États-Unis, se sont rencontrés par vidéoconférence, où la réunion a discuté des moyens de coopération entre les deux parties sur les thèmes de la prévention et de la lutte contre la corruption, de la sensibilisation aux risques et des enquêtes sur les crimes connexes.



**Signature d'un protocole d'accord dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption
Abdel Shafi rencontre le chef de la commission jordanienne pour l'intégrité et la lutte contre la corruption**

En marge des réunions de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à Charm el-Cheikh, M. Hassan Abdel Shafi Ahmed, président de l'Autorité de Contrôle Administratif, et M. Muhannad Hijazi, président de la commission d'intégrité et de lutte contre la corruption dans l'État frère de Jordanie.

La réunion a examiné les moyens de coopération entre les deux parties dans les domaines d'intérêt mutuel et les questions de prévention et de lutte contre la corruption et de sensibilisation à ses risques, l'échange d'experts et d'expériences entre les deux parties, et en accordant une attention particulière à la formation sur l'utilisation des moyens modernes pour détecter les crimes de corruption et les enquêtes financières en coopération avec l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption de l'Autorité de Contrôle Administratif.

À l'issue de la réunion, les deux parties ont signé un protocole d'accord pour coopérer sur les thèmes de la prévention et de la lutte contre la corruption et de la formation.



...Rencontre avec le président du Conseil d'Administration de l'Autorité de lutte contre la corruption du Koweït : « Nazaha (Intégrité) »



M. Hassan Abdel Shafi Ahmed, président de l'Autorité de Contrôle Administratif et M. Abdel Aziz al-Ibrahim, président du Conseil d'Administration de l'Autorité Générale de lutte contre la corruption "Nazaha" dans l'État du Koweït. La réunion a discuté des moyens de coopération future entre les deux parties dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la corruption et de la sensibilisation à ses risques, ainsi que de l'échange d'experts et d'expériences entre les deux parties dans divers domaines de la formation.

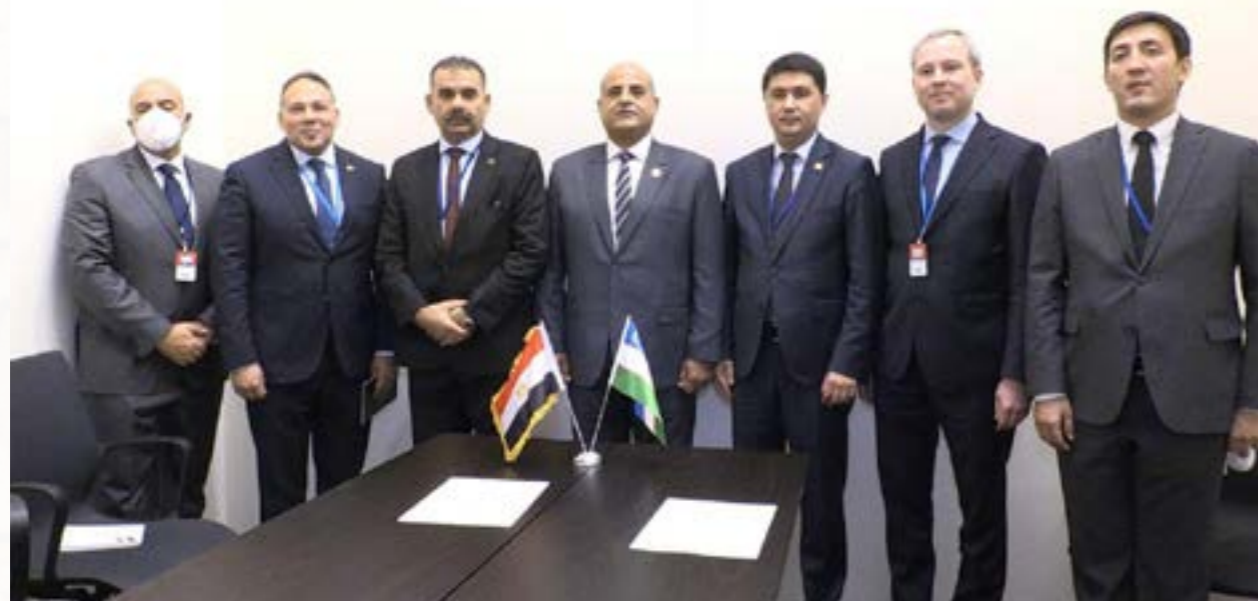
À la fin de la réunion, la délégation koweïtienne a visité le pavillon de l'Autorité de Contrôle Administratif à la résidence de la Conférence à Charm el-Cheikh et les membres de la délégation ont écouté une explication sur les activités de l'Autorité pour promouvoir la sensibilisation aux risques de corruption ainsi que les différentes activités de formation dispensées par l'Académie Egyptienne de Lutte contre la Corruption de l'Autorité de Contrôle Administratif.





Des représentants de l'Académie Egyptienne de Lutte contre la Corruption rencontrent le Chef de l'Organe de Lutte contre la Corruption et le Directeur de l'Académie du Bureau des procureurs d'Ouzbékistan

Le sous-secrétaire M. Hamid Hamimi ancien directeur de l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption a rencontré M. Akmal Burkhanov chef de l'Organe de lutte contre la corruption et M. Yevgeniy Kolenko directeur de l'Académie du Bureau des procureurs généraux de l'État d'Ouzbékistan. La réunion a discuté des moyens de coopération dans les domaines de l'échange d'expériences de formation entre les deux parties sur les thèmes de la prévention et de la lutte contre la corruption, de la sensibilisation à ses risques et de la valorisation du potentiel de formation de l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption de l'Autorité de Contrôle Administratif, en particulier à la lumière du fait que l'appareil anti-corruption de l'État ouzbek est nouvellement créé.



Le Président de l'Autorité de Contrôle Administratif rencontre le président de l'Autorité Palestinienne de lutte contre la corruption

En marge des réunions de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à Charm el-Cheikh, M. Hassan Abdel Shafi Ahmed, président de l'Autorité de Contrôle Administratif, et M. Raed Radwan, président de l'Autorité anti-corruption de l'État frère de Palestine, se sont rencontrés. La réunion a discuté des moyens de coopération conjointe entre les deux parties dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la corruption, de la sensibilisation à ses risques, de l'échange d'experts et d'expériences entre les deux parties et de l'attention portée à la formation sur la lutte contre les crimes de corruption.

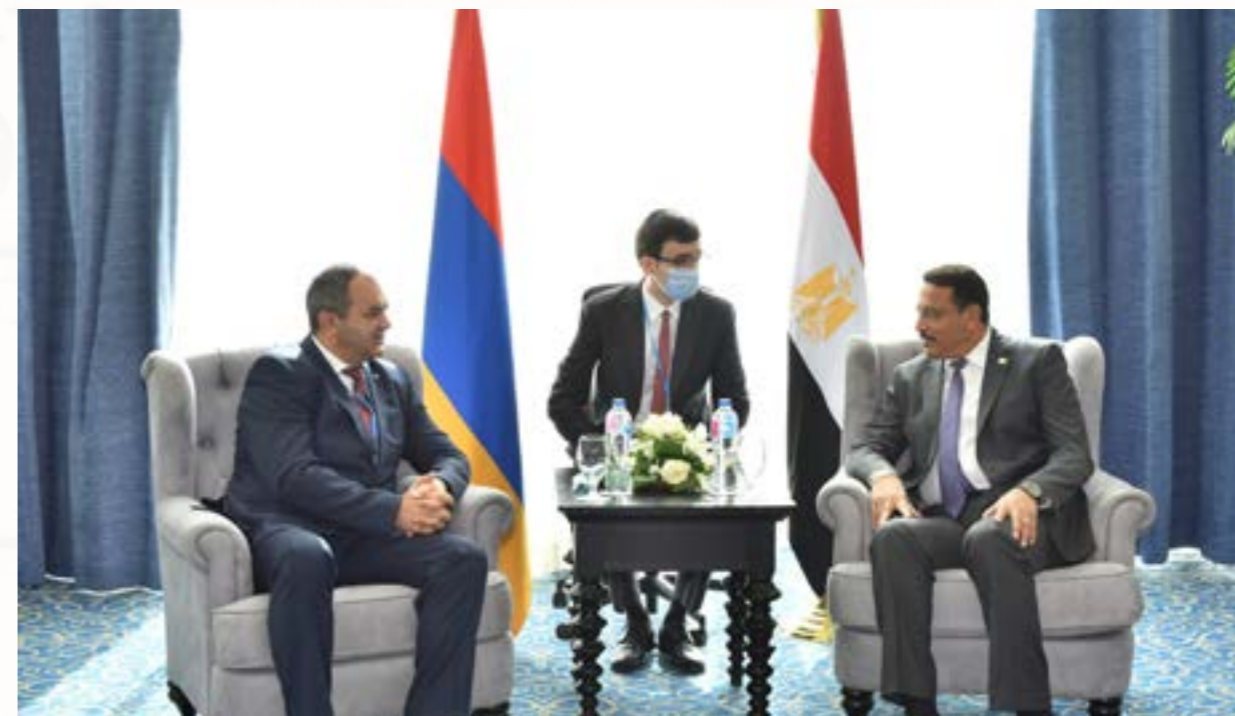




Le président adjoint de l'Autorité de Contrôle Administratif rencontre le ministre de la gouvernance, du renforcement des capacités et de la lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire



Le premier Sous-Secrétaire M. Khalid AbdelRahman, président adjoint de l'Autorité de Contrôle Administratif pour les affaires de l'Académie Egyptienne de Lutte contre la corruption et de Coopération Internationale a rencontré M. EpiphaneZoro Bi Ballo, Ministre de la gouvernance, du renforcement des capacités et de la lutte contre la corruption de l'État de Côte d'Ivoire. La réunion a discuté des moyens de coopération entre les deux parties dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la corruption, de la sensibilisation aux risques et de l'échange d'experts et d'expériences de formation dans des domaines connexes, en coopération avec l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption de l'Autorité de Contrôle Administratif pour bénéficier de l'expertise égyptienne dans ce domaine étant donné que le ministère est nouvellement créé et la Côte d'Ivoire souhaite profiter du potentiel de l'Académie pour former ses cadres. À la fin de la réunion, la délégation a visité le pavillon de l'Autorité de Contrôle Administratif à la résidence de la Conférence à Charm el-Cheikh et les membres de la délégation ont écouté une explication sur les activités de l'Autorité pour promouvoir la sensibilisation aux risques de corruption ainsi que les différentes activités de formation dispensées par l'Académie Egyptienne de Lutte contre la Corruption de l'Autorité de Contrôle Administratif.



**Accord sur la coopération bilatérale dans la lutte contre la corruption
Le chef de l'Autorité de Contrôle Administratif rencontre le Procureur général d'Arménie**

M. Hassan Abdel Shafi Ahmed, président de l'Autorité de Contrôle Administratif, a rencontré M. Artur Davtyan, procureur général de la République d'Arménie en présence de l'ambassadeur d'Arménie au Caire. La réunion a discuté des moyens de coopération future entre les deux parties dans les domaines d'intérêt commun et des thèmes de la prévention et de la lutte contre la corruption et de la sensibilisation à ses risques, ainsi que de l'échange d'experts et d'expériences entre les deux parties et de l'attention portée à la formation dans des domaines connexes. Les deux parties ont également convenu d'activer la coopération bilatérale entre l'Autorité de Contrôle Administratif et l'organe homologue de la République d'Arménie par le biais d'accords de coopération signés entre les deux parties.





Le Président adjoint de l'Autorité de Contrôle Administratif rencontre le Chef de la Commission d'intégrité irakienne



Le premier sous-secrétaire Khaled Abdelrahman, Président adjoint de l'Autorité de Contrôle Administratif pour les affaires de l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption et de Coopération internationale, a rencontré M. Alaa Jawad, chef de la commission d'intégrité de l'État frère d'Irak.

La réunion a discuté des moyens de coopération entre les deux parties dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la corruption, de la sensibilisation à ses risques, de l'échange d'experts et d'expériences entre les deux parties et de l'attention portée à la formation dans des domaines connexes.

Les deux parties ont également convenu d'activer la coopération bilatérale entre l'Autorité de Contrôle Administratif et la Commission d'intégrité irakienne en coopération avec l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption, en particulier dans les domaines du recouvrement d'avoirs et de la coopération internationale et des programmes de maîtrise académique dans le domaine de la gouvernance et de la lutte contre la corruption offerts par l'Académie.



Le Président de l'Autorité de Contrôle Administratif rencontre le président de l'Autorité de Contrôle financier et Administratif d'Oman

M. Hassan Abdel Shafi Ahmed, président de l'Autorité de Contrôle Administratif, et Sheikh Nasser bin Hilal Al Mawali, président de l'Autorité de Contrôle financier et Administratif du Sultanat d'Oman.

La réunion a porté sur les moyens de coopération entre les deux parties en matière d'intérêt mutuel et sur les questions de prévention et de

lutte contre la corruption et de sensibilisation aux risques, l'échange d'experts et d'expériences entre les deux parties et l'exploitation des capacités disponibles à l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption, ainsi que la coordination avec le département d'appui aux investissements de l'Autorité de Contrôle Administratif pour soutenir les efforts d'investissement omanais.





Le Président de l'Autorité de Contrôle Administratif rencontre le ministre de la justice et des droits de l'homme de l'État d'Angola

Le ministre Hassan Abdel Shafi Ahmed a rencontré le chef de l'Autorité de Contrôle Administratif et ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de l'Angola. La réunion a discuté des moyens de coopération future entre les deux parties dans des domaines d'intérêt commun et des thèmes de la prévention et de la lutte contre la corruption et de la sensibilisation à ses risques, ainsi que de l'échange d'experts et d'expériences entre les deux parties et de l'attention portée à la formation dans des domaines connexes



Le Président de l'Autorité de Contrôle Administratif discute avec le chef de la Commission Nationale d'Intégrité grecque sur les moyens de coopération entre les deux parties



En marge des réunions de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à Charm el-Cheikh, le Ministre Hassan Abdel Shafi Ahmed, président de l'Autorité de Contrôle Administratif, et M. Angelos Binis, chef de la Commission nationale de l'intégrité de l'État de Grèce ont discuté des voies possibles de coopération entre les deux parties par vidéoconférence. La réunion a discuté des moyens de coopération future entre les deux parties dans des domaines d'intérêt commun et des questions de prévention et de lutte contre la corruption, de sensibilisation aux risques et d'échange d'experts et d'expériences. La réunion a également inclus l'accord de signature d'un protocole d'accord entre l'Autorité de Contrôle Administratif de la République arabe d'Égypte et la Commission nationale d'intégrité de l'État de Grèce au cours de la période à venir.



Contact avec l'Autorité de Contrôle Administratif

Site Web de l'Autorité:
www.aca.gov.eg

Contact direct avec les responsables de l'Autorité au siège:
Veuillez consulter le site Web de l'Autorité

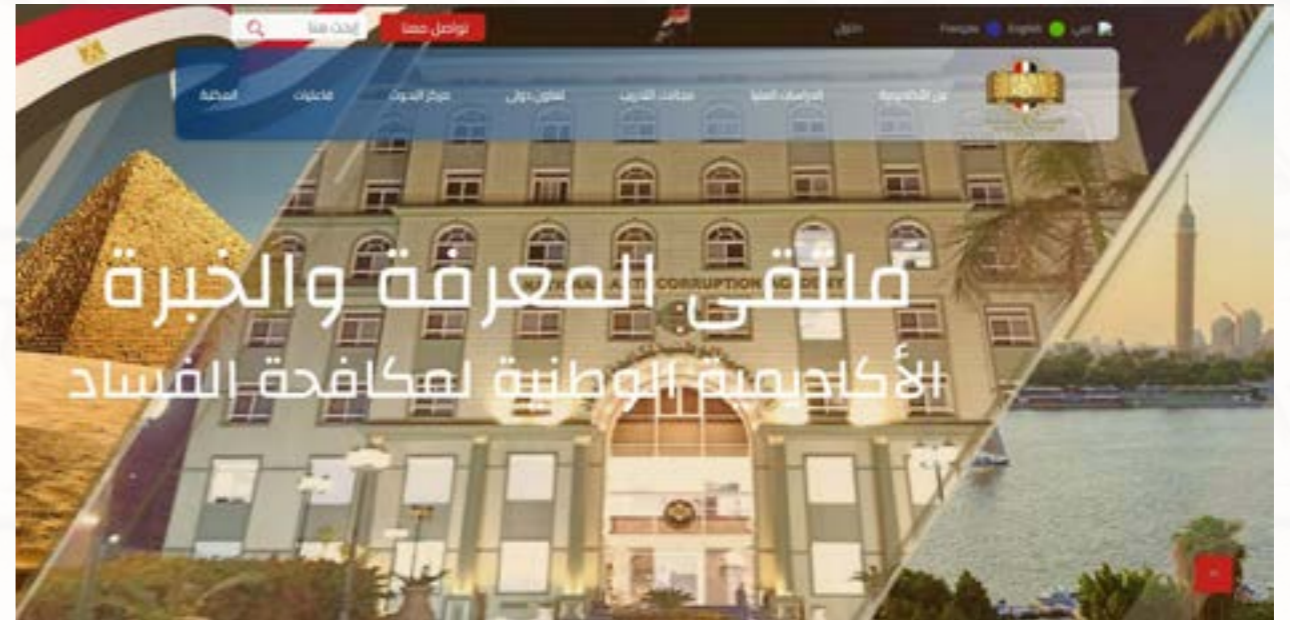
Hotline :
16100

Poste Egyptienne / Télégraphe

Page officielle de Facebook:
facebook.com/ACAEGYPT

Télécopie du Siège de l'Autorité :
0222915403

Télécopies des bureaux régionaux de l'Autorité dans les gouvernorats:
Veuillez consulter le site Web de l'Autorité



الالتزام بالتميز ENGAGEMENT ENVERS L'EXCELLENCE

13-17 DECEMBER 2021

SHARM EL SHEIKH, EGYPT



9TH
CONFERENCE OF THE STATES PARTIES
TO THE

UNITED NATIONS CONVENTION AGAINST CORRUPTION

Contact avec

l'Académie Égyptienne de Lutte contre la Corruption :
Veuillez consulter le site web de l'Académie

academy.aca.gov.eg

Courriel de l'Académie:

national.anticorruption.academy@aca.gov.eg

Courriel du magazine:

Damir_alwatan@aca.gov.eg

مصر دائماً



الأكاديمية الوطنية
لمكافحة الفساد
EACA

مركز بحوث ودراسات منع ومكافحة الفساد
CRSPCC